

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Horizontalement :

- A) Hameau de St-Fé
- B) Bien « ipitelées » ; Do d'avant
- C) En terre ; Singera
- D) Utilisé en juillet 69 ; Ses droits sont (enfin) reconnus
- E) Petite pomme ; Mousse de Londres
- F) Di Maria, Messi... etc
- G) Refus d'antan ; A subit un préjudice
- H) Vins et spiritueux chez nous au siècle dernier
- I) Gorges profondes ; Cest pas du fer
- J) Le mairie de cette commune de Seine Maritime ne se vante pas ; Dans les bacs jaunes

Verticalement :

- 1) Hameau de Thiolières
- 2) Arrose Sargosse ; De Paris à la banlieue
- 3) Non plus ; Grosse « légume »
- 4) Mieux qu'un copain ; Père de Malaucène
- 5) Boîte à pilules
- 6) On le donne (à l'enfant) ; Ca va péter
- 7) Blanc du Piémont ; Avant nous
- 8) Se Dégagerai
- 9) Campagnardes ; Article
- 10) Calme et stable ; Touchés

La réponse est consultable en mairie

Atelier
Blandine
LASSALE
Vitrail - Fusing

Création et restauration des vitraux
projet personnalisé

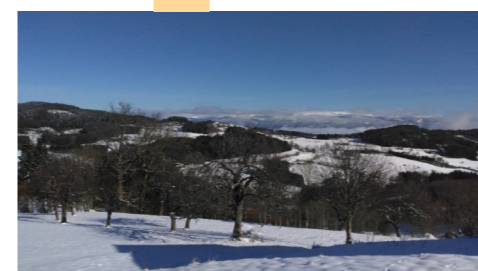
Le bourg - 63480 BERTIGNAT
04 73 82 15 02 / 06 62 26 09 02
blandine.lassale@wanadoo.fr

PRODUCTEUR FERMIER
Benoit PREVOST

Porc plein air élevé à l'orge et aux pois
Charcuterie traditionnelle au sel de Guérande sans additif.

Vente tous les jeudis au marché d'Ambert (contre la Mairie) et aussi à Solignat sur rendez-vous

Solignat 63890 Le Monestier } 04 73 72 78 58



Et voilà, encore une année de finie, SALUT 2023, que va-t-il nous arriver ? Malgré tout, avec l'équipe municipale nous avançons comme une moissonneuse batteuse qui bât son grain, tout en subissant les aléas climatiques, sanitaires et sociétaux. La société « aaah », elle devient compliquée même chez nous : « Monsieur Le Maire, il y a un trou sur ma route, les vaches meuglent, le coq chante, il n'y a plus d'horloge sur l'église, mais il y a de la neige dans votre pays !!!...etc. »

Dans quelques mois, nous arrivons à mi-mandat car la prochaine élection municipale aura lieu début 2026 en principe, il me semble donc important de faire un point sur nos actions depuis 2020 : création piste forestière de l'Imberdis (86 094,40 € ht, subventionnée à 80 %), construction abri communal (101 681,85 € ht subventionné à 61 %), aménagement de la place de l'église en cours (estimé à 162 800 € ht subventionné à 80 %), adressage (6 340 € ht subventionné à 30 %), opération de sécurité (pose de barrières : 22 459 € ht subventionnée à hauteur de 15 000 €), enfouissement de réseau orange (10 368,84 € ht subventionné à 22,5 %), accessibilité bâtiments communaux (4 982,50 € ht subventionnée à 30 %), diagnostic énergétique des logements communaux (2 750,00 € ht subventionné à 50 %), sans oublier notre voirie communale qui consomme chaque année une bonne part de notre budget (119 559,22 € ht sur deux ans subventionnée à 47,1 %).

Quant à notre chère église Saint-Antoine, l'entretien et la rénovation se poursuivent sans qu'il en coûte rien à la commune puisque tant l'Association SESAM (43,2 %) que la Fondation du Patrimoine (11,8 %) via nos donateurs, et la DRAC (45 %) financent entièrement les travaux (rénovation de 3 vitraux pour 27 710 € ht).

Ce qui représente pour le budget communal un montant total de dépenses de 544 745,81 € ht, pour un montant total de subventions de 367 755,90 € soit environ 67,5 % (Europe : 43 362,83 €, Etat : 128 127,46 €, Région : 91 308,00 €, DRAC : 12 470,00 €, Département : 77 247,61 €, Fondation du Patrimoine : 3 270,00 €, Association SESAM : 11 970 €). La part restante à notre charge s'élève à 176 989,91 € financée par l'emprunt à hauteur de 78 000 € et un autofinancement de la commune pour 98 989,91 €. A noter que nous attendons, depuis quelques mois, une somme concernant le contrat Natura 2000 « bois sénescents » estimée à 67 596 € qui (avec l'accord de la commission Bois et Forêts) devrait nous aider à financer certains travaux ?

Par ailleurs, un renforcement du réseau d'eau potable sur le secteur de la Belette a été réalisé pour 104 469,94 € ht subventionné à environ 42,25 % soit 44 132,58 € (Département : 36 981,40 €, Agence de l'Eau : 7 151,18 €), la part restante a été financée par un emprunt à hauteur de 33 000 € et un autofinancement de 27 337,36 €.

Toutes ces actions impliquent parfois un questionnement et des décisions rapides (fortement poussées par les possibles financeurs) et difficiles à prendre. Qui finance ? Ça va trop vite ! Quand aurons-nous une réponse ? Pour couronner le tout certains de nos financeurs mettent plus d'une année pour honorer leurs engagements, actuellement nous attendons, depuis plus d'un an, 133 257 € sans pouvoir joindre le service concerné, personne ne répond « envoyez un mail, il est : en vacances, en maladie, en déplacement, en RTT, dès qu'il rentre il vous répond ?! » Nous avons tout entendu, c'est notre quotidien, mais nous sommes résistants et faisons avancer la commune malgré tout. « La moissonneuse » tourne toujours, en maîtrisant au mieux les dépenses. Les problèmes se règlent l'un après l'autre souvent dans la précipitation, « j'adore ! ».

Pour aborder un sujet un peu plus léger, je vous rappelle que le dimanche 18 juin, nous allons accueillir « la Balade du Journal La Montagne » pouvant rassembler jusqu'à 1000 personnes, voire plus parfois, qui auront le plaisir de découvrir notre jolie commune. Les trois circuits proposés sont déjà repérés. Nous sommes et serons tous mobilisés, je compte également sur nos associations et sur l'ensemble de la population. Nous aurons besoin de 80 bénévoles, si vous êtes libres, vous serez les bienvenus. Faites-vous connaître rapidement. Une réunion de « calage » sera programmée début avril.

Je reste disponible si besoin et vous souhaite avec l'équipe une très bonne année 2023.

Travaux 2022

Ce programme de travaux a été réalisé par l'entreprise EUROVIA VINCI, il concerne :

- une partie du bourg, voie n° 3 (rue de la Mairie entre la place de l'église et la place du 19 mars, rue de la maison « Chelles », chemin du Châlet, rue de la maison « Fayet »),
- du Moulin de Marsollat au Mayet, voie n° 1
- et chemin de « Solignat », voie n°11.

pour un montant de : 52 236,26 € HT, ces travaux ont été financés par le Conseil Départemental à hauteur de 11 388,00 € et par l'Etat à hauteur de 14 723,00 €, reste à la charge de la commune la somme de 26 125,26 HT.

Suite à un très fort orage au mois de juin, nous avons dû intervenir sur plusieurs voies de notre commune (à Roche Savine, Vireennes, Les Escures, côte du Béze, Moulin de Clamont, pont de Gillangues) pour un coût de 7 300 € HT, dépenses non prévues, nous avons obtenu une aide du Conseil Départemental s'élevant à 1 193 €.

Travaux d'entretien sur les fonds de la commune

Bouchage des nids des « poules » avec de l'enrobé à froid
Entretien de fossés le long de la voirie

Projets de travaux 2023

Remise en état :

Voie communale n°3 – Le Haut du Bourg

Et au village de l'Imberdis, à la sortie de la piste forestière, voie communale n°15

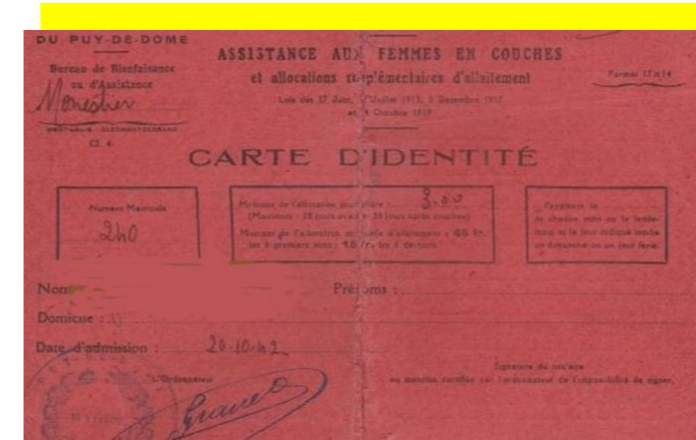
Coût des travaux prévisionnel 36 317,50 € ht, avec un financement possible de l'état et du département, montant de subvention espérée : 70 % sans certitude actuellement.

Desserte forestière

Les habitants, les propriétaires forestiers ainsi que les professionnels de l'exploitation de la ressource apprécient l'ouverture au printemps 2022 de la piste reliant le pont de Gillangues au village de l'Imberdis.

Cet aménagement, envisagé depuis longtemps, est pourvu de 3 places de dépôt des grumes, dont l'usage est payant afin d'organiser l'enlèvement des produits dans des délais raisonnables et de participer à l'entretien de cette voirie communale. Si vous constatez des dégradations éventuelles, nous vous remercions de nous en informer au plus vite.

La jonction avec le hameau de l'Imberdis pourrait se faire courant 2023, avec le soutien de notre commission bois et forêts.



de décembre 1939 jusqu'à la fin de la guerre où elles sont pratiquement toutes accordées.

- Octobre 1936 : Un secours exceptionnel de 200 francs est accordé à une famille du bourg pour couvrir les frais occasionnés par une intervention chirurgicale que doit subir un de ses enfants

- 11/12/1938 : Un secours de 100 francs en argent est accordé à une famille du bourg.

Un secours en nature d'un montant de 100 francs est accordé à une famille du Mayet pour l'achat de pain.

- 01/10/1940 : Accord pour internement aux frais de la commune et du département d'un individu, pour cause de manque de ressources du malade et de sa famille et état mental constituant un danger pour les siens et la Collectivité.

- A partir de septembre 1943 : 2 avis favorables pour assistance militaire.

- 24/12/1944 : Accord pour une allocation militaire complète attribuée à un grand mutilé de la guerre de 14-18 (perte de bras droit) dont les 2 fils mobilisés depuis le

début de la guerre sont prisonniers. (Il ne bénéficiait jusqu'alors que d'1/2 allocation)

- En janvier 1952 : Avis favorable pour une assistance à la famille d'une veuve avec 2 enfants dont les ressources sont insuffisantes. L'allocation proposée est de 200 francs par enfant et par mois.

: Secours aux indigents : un secours en nature de 40 kg de pain à prendre chez M. BATISSE boulanger au Monestier, est accordé à un habitant du bourg.

A partir de 1956, le bureau d'assistance change de nom pour devenir bureau d'aide sociale qui va lui-même, une trentaine d'années plus tard être remplacé par CCAS.

Dans les années 50-60 et 70 les motifs de sollicitation d'aide portent essentiellement sur la partie des frais d'hospitalisation non prise en charge par la sécurité sociale, sur l'aide médicale pour ceux qui n'avaient aucune couverture sociale et sur quelques demandes d'allocations militaires.

On note toutefois au 23/09/1962 le vote d'un secours de 10 NF à l'occasion de la Noël à un soldat privé de ressources et sans famille.

- Le 11/09/1971 : le bureau donne son accord pour offrir un goûter aux retraités lors des fêtes de fin d'année.

Petit à petit, au fil des ans, les besoins d'assistance aux plus démunis se sont faits de plus en plus rares, des secours ponctuels ont continué à être octroyés mais l'organisation du repas de fin d'année et la distribution des colis pour les personnes de plus de 80 ans représentent maintenant la plus grande part des dépenses du CCAS. N'oublions pas toutefois sa vocation première qui était de soutenir les populations les plus fragiles.

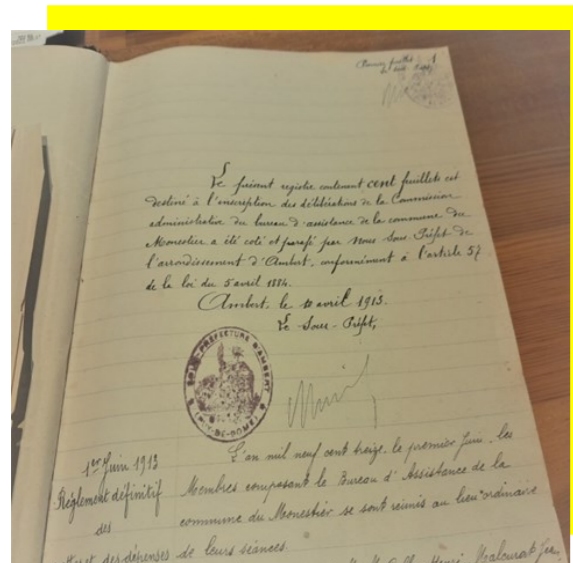


EUURL GRAS JULIEN Le Mas - 63990 JOB
Plomberie - Chauffage - Sanitaire - Zinguerie
Tél. : 06 63 90 38 47 e-mail : grasplomberie@hotmail.com

PHOTOVOLTAÏQUE - POSE MENUISERIES
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
E.U.R.L. DOUARRE
Boisseyre – 63600 AMBERT
Tél/Fax 04.73.82.67.33 Portable 06.77.35.15.83
Siret : 518 274 329 00011 APE 4332 A N°Id CEE : FR 08918274329 E-mail : lionel.douarre@orange.fr
Assurance Décennale professionnelle : SMABTP Clermont-Ferrand - Contrat CAP 2000 N°1247000/001 385816



Que sait-on du Monestier ?



Du

bureau d'assistance au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

110 ans de délibérations consignées dans un registre ouvert en 1913 et toujours en cours en 2022.

Ce registre intitulé « Délibérations de la Commission administrative du bureau d'assistance de la commune du Monestier, conformément à l'article 57 de la loi du 05 avril 1884 » comporte 100 feuillets numérotés de 1 à 100 qui retracent les motifs des demandes formulées et permettent ainsi d'en suivre les évolutions au fil des décennies.

De façon générale, jusqu'à la révolution, l'église catholique prenait en charge l'action en faveur des plus démunis.

En 1796, le gouvernement crée les premiers « bureaux de bienfaisance » qui sont des services communaux placés sous l'autorité préfectorale. Leur rôle principal est de donner de la nourriture aux indigents et un secours médical à ceux qui ne peuvent subvenir aux frais occasionnés par une maladie ou un handicap.

Les bureaux d'assistance apparaissent au début du 20^e siècle. C'est aussi cette période qui voit la parution des 3 lois suivantes :

- Loi du 27 juin 1904 : loi d'assistance à l'enfance.
- Loi du 14 juillet 1905 : loi d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. « Toute personne d'au moins 70 ans ou atteinte d'infirmité ou de maladie incurable et privée de ressources a le droit de formuler une demande d'assistance et possède les moyens légaux

bien définis pour imposer à la Collectivité la reconnaissance de son droit ».

- Loi du 14 juillet 1913 : loi d'assistance aux familles nombreuses qui prévoit dans son article 2, que « tout chef de famille de nationalité française ayant à sa charge plus de trois enfants légitimes reconnus, et dont les ressources sont insuffisantes pour les élever recevra une allocation »

La première date de réunion figurant sur notre registre est le 01/06/1913. Sous la présidence de M. GRANET, maire, les 4 membres du bureau et les 2 délégués du Conseil Municipal se sont réunis pour traiter l'ordre du jour : règlement définitif des recettes et dépenses de l'exercice 1912.

Quelques exemples de sujets traités relevés au fil des pages :

15/03/1914 : réunion suite à la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 19/02/1914 relative à la désignation d'une dame visiteuse chargée de la surveillance hygiénique des femmes en couches assistées. Melle POUGET, institutrice au Monestier est désignée pour assurer cette mission avec sa suppléante Mme DUCLOS.

14/09/1914 : à 7 heures du matin session extraordinaire : un indigent de la Belette se trouvant dans un besoin pressant d'argent, une somme de 18 francs lui est allouée soit pour le vêtement soit pour la nourriture.

29/08/1915 : 4 personnes (1 de Virennès, 1 de Clamont et 2 du Monestier) sont inscrites sur la liste d'assistance médicale gratuite de la commune et secours aux vieillards.

19/10/1919 : Accord pour une demande d'allocation aux femmes en couches privées de ressources pour une habitante du village de Laire.

13/06/1920 : rejet d'une demande d'allocation aux femmes en couches privées de ressources formulée par une personne des Escures. Le bureau d'assistance considérant que la demanderesse se trouvant dans une situation assez aisée pour faire face aux frais de ses couches et pour élever son enfant, sa demande est rejetée.

On trouve très régulièrement des demandes d'assistance aux femmes en couches et de prime d'allaitement jusqu'en avril 1945 avec une augmentation sur la période

ENVIRONNEMENT

EAU

Selon le dernier « Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable » de 2021, nous comptons 198 abonnés. La qualité de l'eau est toujours satisfaisante et les résultats des analyses sont consultables en mairie. Concernant les tarifs, à partir du 1^{er} janvier 2023, nous augmentons le prix de l'eau potable de 1,05€ HT/m³ à 1,10€ HT/m³. Le prix de l'abonnement reste inchangé à 50€.

Travaux :

Les travaux de sécurisation de la Belette, commencés à l'automne 2021 ont été achevés en début d'année 2022 avec la pose des tuyaux le long de la Route des Fourches et la pose du poteau incendie à la Belette. Malheureusement, suite à une erreur du bureau d'étude concernant les pressions attendues et les pressions réelles obtenues, ces dernières ne permettent pas d'alimenter le haut du hameau de la Belette (déjà alimenté par ailleurs mais est-ce suffisant ?).

Au printemps 2023 est prévu le remplacement de deux regards de visite des captages de Roche Savine 2 et 3. Ces derniers montrent de sérieux signes de fatigue et seront remplacés par des regards plus modernes et étanches pour un coût d'environ 35 000 €.

Rappels :

Il est strictement interdit aux particuliers d'ouvrir les « bouches à incendie ». Tout contrevenant s'expose à des poursuites... Merci de tenir compte de cet avertissement.

• Avant d'engager tout travaux de terrassement sur vos parcelles, pensez à vous rapprocher de la mairie afin de prendre connaissance des passages des divers réseaux, ceci afin d'éviter de les dégrader. Toute intervention de réparation sera facturée au responsable des dégâts occasionnés.

ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif : les derniers contrôles indiquent la conformité de la collecte des eaux usées et des équipements. Nous comptons 60 abonnés pour 138 habitants, avec 2833m³ facturés.

Entretien préventif de la station : Le sable des bacs de la station a été remplacé au printemps 2022 par l'entreprise Dumeil.

Pompage des boues de la station : Suite à la Covid19, depuis 2021, nous sommes obligés de réaliser un traitement d'hygiénisation sur les boues de notre station d'épuration. Cette opération se fait dans des structures équipées. Sur 2022, nous avons réalisé un pompage qui a été traité à saint Pardoux pour un montant total de 1 472,19 € HT (pompage, transport, analyse et traitement). Malheureusement, l'analyse suivante des boues a fait apparaître une augmentation de la quantité de cuivre, 1236mg/Kg MS pour une norme à 1000mg/Kg MS, les boues sont alors prises en charge par **SUEZ** pour un coût de 3 125,76 € HT pour le pompage et le traitement, auquel il faut ajouter 226 € HT d'analyse. Le pompage sera réalisé sur le mois de janvier 2023. Un problème ne venant jamais seul, depuis cette année 2022, les communes ne touchent plus de subvention sur les pompages et traitement des boues, les frais de fonctionnement sont donc totalement à la charge de la commune. Afin de palier à ces augmentations de dépenses, à partir du 1^{er} janvier 2023, le prix de l'eau assainie passe de 1,05€ HT/m³ à 1,10€ HT/m³. Le prix de l'abonnement reste inchangé à 38€.

Attention : lors des dernières analyses, nous avons constaté une hausse du taux de cuivre dans nos boues de la station, 1236mg/Kg MS, ce constat était le même en juin 2021 avec un taux d'environ 2160mg/Kg MS, avec une conformité recevable entre ces deux non conformités en mai 2022 avec 967mg/Kg MS. L'origine reste pour l'instant inconnue et le taux varie selon les analyses. Il faut faire attention à ce que nous rejetons dans nos éviers. Les produits avec forte concentration de cuivre sont la bouillie bordelaise et le sulfate de cuivre. Si vous avez un doute, les apporter à la déchetterie.

Assainissement individuel : Sur notre commune, il reste quelques habitants propriétaires ayant un système d'assainissement individuel non conforme. Les travaux nécessaires sont devenus obligatoires. Contact SPANC : Madame Aurélie RIBES au 04 73 82 76 95.

Rappel : les lingettes d'entretien ou pour bébé ne sont pas toutes biodégradables et se retrouvent à l'entrée de la station. Elles ont tendance à colmater les systèmes de filtration. SVP, il est préférable de les jeter avec les déchets ménagers. Merci de tenir compte de cet avertissement.

MOREL ELECTRICITE
INDUSTRIELLE ET BATIMENTS
Tél. : 04 73 95 26 09
La Croix de la Faye 63480 VERTOLAYE

Coup
de main
ENSEMBLE
pour l'emploi

29 Boulevard Henri IV 63600 Ambert

04 73 82 26 10

coupdemain.63@wanadoo.fr

GESTION DES DECHETS

Comme prévu, quant au développement du tri des déchets, nous avons reçu de la communauté de communes de nombreux bacs jaunes « emballages » qui ont été installés à côté des bacs verts « déchets ménagers ».

Leur installation commode et durable demande à la commune d'adapter, d'agrandir certains emplacements dans les délais les plus raisonnables, selon le coût et la disponibilité de l'agent communal.

Merci de votre compréhension et du tri que vous faites déjà.

Nous vous rappelons qu'en période hivernale, chacun peut aider en déneigeant l'accès aux points de collecte (ordures ménagères) de son village.

Le service Déchets d'Ambert Livradois Forez
04 73 82 76 91

Le Ruisseau des Favatelles

Nous présentions lors du dernier bulletin le charme et les caprices du ruisseau des Favatelles (par Jean-Philip POUGET) et dont l'aménagement notamment des abords serait le bienvenu pour les promeneurs, les pêcheurs, les exploitants et le ruisseau bien entendu.

Afin d'avancer sur ce projet une réunion de travail avec le Parc Livradois Forez aura lieu en début d'année concernant le cahier des charges d'étude de faisabilité de ce sentier d'interprétation.

BATIMENTS COMMUNAUX

Maison communale sous la vierge

En tant que bailleur de logements sociaux, nous avons des obligations en matière de rénovation énergétique. Actuellement la commune possède la petite maison sous la vierge et 4 logements adjacents à la Mairie.

Nous avons fait faire une étude de rénovation pour remplir nos obligations et il s'avère que pour obtenir une étiquette énergétique B, nous devrions investir 50 000€ sur la petite maison et un peu plus de 200 000 € sur les 4 logements et la Mairie, c'est juste impensable pour notre petite commune car nous avons énormément de voirie à entretenir et sécuriser voire améliorer notre réseau d'eau.

Nous avons donc pris, à contre-cœur, la décision de vendre ladite petite maison, ce qui va nous permettre avec cette vente de financer une partie de la rénovation énergétique de nos 4 logements et de la Mairie, et ce le plus vite possible.

Église

La restauration d'une baie côté nef sud (vitrail fin 19^e siècle), est réalisée par une entreprise locale, Blandine LASSALE, pour un coût HT de : 9 130,00 €, financée par la DRAC à hauteur de 4 108,00 € et par l'association SESAM que nous remercions pour ce don et leurs actions en ce qui concerne le reste à charge.

Massage Harmonie Relaxation

Institut de massage situé 14 rue du cabaret, 63890 Le Monestier (petite salle de la mairie)

Vous propose :

Massage Californien :

Se pratique allongé sur une table de massage. Le masseur applique des mouvements tour à tour fluides et vigoureux sur l'ensemble du corps à l'aide d'huiles naturelles.

L'effort du masseur se concentre sur les nœuds de tension du corps du patient.

SHIATSU Soin énergétique :

Le shiatsu est une technique de massothérapie d'origine japonaise qui utilise le toucher pour ramener l'équilibre dans le corps et ainsi promouvoir la santé.

KOBIDO :

KO-BI-DO signifie en japonais "Voie ancienne de la beauté".

Ce massage facial produit un réveil et un rajeunissement du visage, il laisse apparaître la beauté intérieure ! L'art du kobido, qui réconcilie âme, corps et esprit, induit une détente exceptionnelle.

Tuina Minceur :

Le Tuina minceur est un massage qui favorise l'amincissement grâce à un mélange de différentes techniques qui ciblent les zones sensibles telles que le ventre, les cuisses, les hanches, le bas du dos, la nuque, les bras, les fesses...

Ce massage alterne les pressions sur les points d'acupuncture, des frictions pour relancer le flux énergétique, le palper rouler, et le passage de la ventouse traditionnelle chinoise.

Foot Thaï :

Le Foot Thaï est un massage relaxant des pieds, des jambes et des genoux qui se pratique au quotidien en Thaïlande. Par sa stimulation tonique, il équilibre tout le métabolisme ainsi que le système nerveux.

Massage des 5 continents :

Le massage des 5 continents a été créé par Olivier Honsperger. C'est une méthode thérapeutique de magnétisme et de Reiki, associée à un massage de tout le corps, très puissant, profond, tantôt tonique, tantôt apaisant, ce qui permet de faire circuler l'énergie vitale avec deux préparations d'huiles essentielles, la première pour la désintoxication, la deuxième pour la relaxation, la revitalisation.

On propose aussi :

La formation Reiki, USUI et KARUNA du 1^{er} au 4^{ème} degré (sur demande)

Contact : Pierre Ravel - Site : www.massagecalifornien.org - Tél : 06 72 12 17 58

LA DOUCEUR DE MELI
SOCIO-ESTHÉTICIENNE
06.07.13.06.78
www.ladouceurdemeli.fr

Vous propose de prendre soin de vous grâce aux soins de Socio-esthétiques
Salle annexe - Mairie du Monestier

La Clairière
HOTEL - RESTAURANT
63890 CHAMBON SUR DOLORE
04 73 72 12 38

La Clairière
HOTEL - RESTAURANT
Spécialités régionales

info@hotellaclairiere.com
www.hotel-laclairiere-auvergne.com

DÉMARCHES ANTS

Face à la forte affluence des demandes et aux difficultés des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous pour **une demande de passeport et de carte d'identité**, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à la disposition un moteur de recherche – <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles tout près de chez vous.

De plus, **demandez un document d'identité sur le site de l'ANTS est entièrement gratuit :**

Pour demander une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pour un permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Pour une carte grise aller sur: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>.

Les automobilistes peuvent aussi s'adresser **à un centre spécialisé en carte grise** afin d'obtenir une assistance pour l'immatriculation de leurs véhicules.

vos démarches à portée de clic !

MES DÉMARCHES à portée de clic !

Sandra XilOo lehl - Danseuse et chorégraphe en danses hip-hop

Mon nom est Sandra lehl, maman de 2 petites filles de 6 et 9 ans, mariée et fraîchement installée sur la commune. Avec ma petite famille, nous avons choisi de prendre un nouveau départ il y a 2 ans afin de vivre en harmonie avec la nature et en cohérence avec nos valeurs. La région du Livradois nous a tout de suite séduits lors de nos recherches. Ce fut un coup de cœur immédiat tant pour la maison que nous occupons actuellement que pour l'environnement dans laquelle elle se situe.

C'est d'ailleurs cette atmosphère ressourçante et l'effervescence locale qui ont largement contribué à me donner l'élan artistique nécessaire pour proposer à nouveau des cours de danse hip-hop (que j'avais cessé depuis quelques années) sous le nom de **XilOo Danse** dans le Livradois et sur Ambert.

Il y a plus de 20 ans, j'ai pu me former au sein d'une école de danse renommée de la région toulousaine puis j'ai enseigné dans différentes structures en parallèle d'un job classique dans un bureau.

J'ai ensuite voyagé, notamment à Strasbourg où j'ai pu travailler avec la compagnie "Mémoires Vives" et ensuite à Chicago où j'ai fait partie de la compagnie "Culture Shock".

De retour en France en 2012, j'ai repris une vie ordinaire et son tourbillon m'a complètement absorbée ! J'ai repris un job alimentaire, fait des enfants et acheté une maison ... je disposais de peu de temps pour m'adonner à ma passion et encore moins pour la transmettre ! Pendant ces dernières années, j'ai eu l'impression de servir un système dont je dépendais totalement pour survivre mais qui ne me permettait pas de m'épanouir. Je subissais ma vie ! Heureusement, aujourd'hui j'ai décidé d'inverser cet état de fait et de devenir actrice de mon existence. C'est pourquoi c'est avec grand plaisir que je viens apporter une touche d'énergie positive issue d'un milieu urbain mais tellement universelle que vous saurez, je n'en doute pas, être séduits par les valeurs originelles du hip-hop que j'ai à cœur de représenter et qui sont :

"PEACE, UNITY, LOVE AND HAVING FUN !"

Autrement dit :

"PAIX, UNITE, AMOUR et AMUSEMENT"

Vous trouverez plus de détails sur mon parcours ici :

<https://xiloo-danse.com/qui-suis-je/>

LA DANSE HIP-HOP : UNE PRATIQUE A LA FOIS ARTISTIQUE ET SPORTIVE TRES RICHE

La danse hip-hop regroupe aujourd'hui une multitude de danses spécifiques ayant ses propres codes, son propre style vestimentaire et son propre style musical. Parmi les styles les plus anciens on compte les "Funk Styles" qui sont nés dans les années 70 et qui se dansent sur de la musique funk. Ils regroupent les styles de popping et de locking.

Vous trouverez un descriptif de quelques-uns des principaux styles de danse hip-hop d'origine sur mon site internet au lien suivant: <https://xiloo-danse.com/la-danse-hip-hop/>

Si vous désirez essayer un de ces styles vous trouverez également **la liste des cours** que je propose et aurez la possibilité de faire une préinscription pour un cours d'essai gratuit ici sur mon site:

<https://xiloo-danse.com/programs/>

N'hésitez pas non plus à me contacter soit par email (xiloo.danse@gmail.com) ou par téléphone (06.40.94.50.01) pour plus de renseignement.

Par ailleurs, je propose aux écoles d'intervenir pour des stages de découverte ou pour répondre à un projet pédagogique précis.

Je suis d'ailleurs en train d'écrire une **proposition spécifique pour les collèges et lycées sur le thème du harcèlement scolaire** basé sur le programme PHARe du gouvernement.

OU ME VOIR DANSER PROCHAINEMENT ?

Je suis également friande de **performances scéniques** : j'ai par exemple pu proposer cet été un show de 10 minutes lors de festivals et de fêtes patronales.

Ce mini spectacle avait pour but de retracer succinctement l'histoire de la danse hip-hop afin de faire connaître la richesse et la diversité de cet art auprès d'un large public. Je suis en train de préparer l'écriture de nouvelles chorégraphies pour un spectacle ayant un propos plus abouti que j'espère avoir terminé d'ici le printemps prochain.

Il y a aussi un projet pour lequel mes élèves de l'Unipop d'Ambert et ceux d'Entrez Dans la Danse sur Cunlhat vont participer le 28 Avril à Cunlhat. Il s'agit d'une pièce de théâtre un peu particulière puisque qu'elle va durer 12 heures !

Elle est en cours d'écriture par l'auteur et metteur en scène Emmanuel Lambert (Cie Bulle de Zinc) et s'appelle : **Marianne assassinée**.

Mon intervention avec mes élèves sera de l'ordre de 20 à 30 minutes sur cet événement qui s'inscrit dans le cadre de la **Nuit du Polar**.

Entretien des espaces verts :

La tonte des espaces publics dans le bourg a été assurée par l'ESAT VALDORE : 3 passages en période estivale et un passage supplémentaire à l'automne, pour un montant de 4 304,00 € TTC.

La taille des haies dans le bourg, l'entretien des captages d'eau, l'entretien des chemins VTT et/ou Rando, ont été réalisés par l'entreprise VERNE Paysage, pour un montant de 2 316,00 € TTC.

Opération de sécurité :

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, nous sommes en train de terminer la sécurisation de la place du 19 Mars et du lavoir de Buinlère par des barrières aux normes de sécurité. Ce travail est réalisé par une « jeune » entreprise de notre commune, Lucas Serrurerie Métallerie (L.S.M), pour un coût total de 8 967,00 € HT financé à hauteur de 7 500 € HT.

Adressage :

L'adressage de notre commune est terminé. Cet adressage a été réalisé à des fins de faciliter le travail de nos facteurs, des livreurs et plus tard l'installation de la fibre ? Mais, plus important, pour faciliter l'intervention des secours. Toutefois, il reste quelques numéros de maison non distribués, si vous n'avez pas encore le(s) vôtre(s), vous pouvez vous le(s) procurer en mairie.

Cimetière :

La poursuite de la protection du mur de l'ancien cimetière (remplacement des tuiles) sur une longueur de 25 mètres a été réalisée pour un coût de travaux d'environ 1 318,00 €.

Place de l'église : (photos)

Commencés en septembre 2022, les travaux prévus pour l'aménagement de la place se sont déroulés dans de bonnes conditions et dans les temps. Ne manque que le grenailage devant le porche de l'église qui sera réalisé dès que les conditions climatiques le permettront ainsi que la mise en place de potelets.

Nous saluons les entreprises qui ont œuvré de manière cohérente autour de la maîtrise d'œuvre et selon le cahier des charges, que nous avons revu en tenant compte des avis des riverains et de nos moyens financiers.

Nous espérons votre présence lors de l'inauguration au printemps.

Projets 2023 :

- Aménagement d'espaces publics : Dans le bourg, en fonction des possibilités financières, nous pourrions supprimer certains points noirs et ainsi améliorer le cadre de vie des riverains
- Reprise et création de plates formes des conteneurs à poubelles.
- Poursuite de l'étanchéification du mur de l'ancien cimetière.
- Préparation du dossier, rénovation énergétique des 4 logements et de la Mairie, dans le but de réaliser les travaux en 2024.
- Réalisation de l'étude du sentier d'interprétation ruisseau des favatelles dans le cadre de Natura 2000 ?

Respectons nos espaces publics :

Certains habitants de la commune laissent encore leurs chiens faire leurs besoins sur le domaine public. C'est très désagréable pour la population, les promeneurs, l'agent chargé d'entretenir les pelouses...Il leur est demandé de respecter cet espace, particulièrement à proximité des lieux emblématiques tels que l'église, la croix, le monument aux morts face à l'église.

RAPPEL : « Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal ».Et aussi tenu, tout propriétaire de chien de ne pas le laisser divaguer.



-Neuf et rénovation pour particulier et professionnel

- Béton banché, Plancher béton et bois, Pierre traditionnelle.
- Joint de pierre, Création d'ouvertures, Réfection de toiture.
- Clôture, Terrasse, Piscine.
- Assainissement individuel, Drainage, Terrassement.

PETIT PATRIMOINE

A la demande du service patrimoine de la communauté de commune, l'inventaire du petit patrimoine de notre commune a été mis à jour. Le but était de reprendre le travail, déjà très bien fait de l'inventaire réalisé en 1997, de le mettre à jour sur des fiches types qui seront numérisées. Ces fiches seront consultables par tous sur le Système d'Information Géographique de la communauté de commune. Nous remercions Marie-Noëlle Douarre pour son implication dans cette tâche.

AUTRES INFORMATIONS

Elagage

Suite à notre demande de nombreux propriétaires ont procédé à l'élagage des arbres le long de la voirie et le long des lignes téléphonique et nous les remercions vivement.

Toutefois, quelques-uns ont manqué à l'appel et nous pensons avoir laissé suffisamment de temps. Vous pouvez agir rapidement car nous allons devoir missionner une entreprise pour intervenir, il est bien évident que les frais seront à la charge des propriétaires.

Si vous avez besoin de plus de précisions à ce sujet, nous restons à votre écoute.

Enfin rappelons-nous que les végétaux poursuivent leur croissance et que les branches plient ou cassent lors des coups de vent et le poids de la neige...ce qui nécessite un suivi des élagages réguliers.

Projet de stockage et broyage des branches

Afin de répondre à quelques demandes d'habitants qui se préoccupent du brûlage à l'air libre de leurs déchets verts ou de leur devenir, sachant que leur transport en déchetterie est compliqué et peu écologique....

Considérant nos obligations en la matière, nous envisageons dès ce printemps la mise en place d'une zone de **dépôt des branches** afin d'organiser leur **broyage** de manière cohérente. Le broyat fabriqué sera à la disposition de chacun.

Cette opération expérimentale organisée avec le concours de la Communauté de communes jusqu'au broyage sera présentée lors d'une réunion publique dédiée.

Repas de fin d'année et Arbre de Noël Le Monestier

Le traditionnel repas de fin d'année, organisé par le Maire, le Conseil Municipal et le Centre Communal d'Action Sociale, a eu lieu le samedi 10 décembre. Le repas, composé d'un feuilleté de fruits de mer, d'un mignon de porc chasseur et d'une bûche chocolat framboise, a été préparé par l'auberge de La Forie tenue par notre cuisinier local Sébastien Chelles.

Le lendemain, les enfants étaient invités avec leur famille pour l'arbre de Noël. A cette occasion, le cirque Rozel basé à Saint Amant Roche Savine nous a proposé un magnifique spectacle d'acrobates, clown, chèvre et chat équilibristes, et le fameux théâtre Guignol d'origine lyonnaise.

Comme chaque année, le Père Noël était au rendez-vous et est venu rendre visite aux enfants de la commune !

Un goûter a suivi avec gâteaux, chocolat chaud et vin chaud pour les plus grands ! Puis nous avons eu l'honneur cette année d'accueillir Sandra lehl et son groupe d'élèves de hip-hop ! Ces derniers nous avaient préparé une jolie chorégraphie suivie d'une initiation au hip-hop pour les volontaires.

Pour les enfants ou adultes qui sont intéressés et qui souhaitent s'inscrire au hip-hop avec Sandra, vous trouverez sur son site internet <https://xiloo-danse.com/> plus d'informations, des photos et vidéos, les horaires et lieux des cours, et les coordonnées de Sandra. Une pré-inscription est également possible pour un cours d'essai.

Enfin, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation et au bon déroulement de ces deux journées très chaleureuses. À l'année prochaine !



Infos diverses

L'ECHO DU PARC LIVRADOIS-FOREZ VISITE PÉDAGOGIQUE À LA TOURBIÈRE DE VIRENNES

Publié le 24 novembre 2022

Les élèves de la classe de Terminal STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du vivant) en alternance à la Maison Familiale Rurale de Chessy-les-Mines (69) ont effectué leur voyage d'étude en Livradois-Forez, l'occasion pour eux de découvrir les missions du Parc et le site Natura 2000 Complexe Tourbeux de Virennnes.

Lundi 10 octobre, après leur pique-nique au soleil près du rocher surplombant la commune du Monestier, les élèves de la **classe de Terminal STAV de Chessy-les-Mines (69)** ont été accueillis à la salle communale par Coline PEIGNELIN, animatrice **Natura 2000**, pour une présentation du Parc et de ses différentes missions dans les domaines de la biodiversité, l'agriculture, la forêt, la ressource en eau, l'urbanisme... Les élèves, leurs encadrants et l'animatrice se sont ensuite rendus sur le **site Natura 2000 « complexe tourbeux de Virennnes »** pour découvrir les spécificités de cette tourbière emblématique du Livradois. Cette visite a été l'occasion d'insister sur l'importance de ses écosystèmes fragiles et autres zones humides qui rendent des services écosystémiques essentiels : réserve d'eau, réserve de carbone, habitat pour une biodiversité spécifique ... Enfin, les élèves ont pu visiter la forêt qui borde la tourbière. Celle-ci a fait l'objet en 2021 d'un contrat Natura 2000 en faveur du **développement de bois sénescents** : en s'engageant à ne pas couper certains espaces sous contrat, la commune participe au maintien d'une trame de vieux bois favorables à une biodiversité spécifique. La classe de Terminal a poursuivi ses découvertes tout au long de la semaine par des visites d'autres sites emblématiques du Parc et par des rencontres avec des exploitations agricoles.



   	 TINY HOUSE CONCEPT MAISON BOIS MOBILE, FIXE, ÉCO FABRICATION FRANÇAISE & EXPORTATION LE BOURG 63890 LE MONESTIER 00 33 (0)4 73 82 22 18 00 33 (0)6 13 62 35 60 www.tinyhouseconcept.fr contact@fredericberardmenuisier.fr	 Frédéric BERARD Ebéniste, Menuisier, Charpentier Le bourg 63890 LE MONESTIER 00 33 (0)4 73 82 22 18 00 33 (0)6 13 62 35 60 www.fredericberardmenuisier.fr contact@fredericberardmenuisier.fr
CONCEPTION, FABRICATION ET VENTE DE MAISON BOIS MOBILE, FIXE, ÉCO SIRET: 493 829 626 00024 EXPORTATEUR TVA: FR33493829626		Création et restauration de Meubles, Cuisine, Escalier, Parquet, Volet, Fenêtre... SIRET: 493 829 626 00024 TVA: FR33493829626



ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

90 avenue de Lyon 63600 Ambert

Tel : 04 73 82 24 97



Elagage / Abattage
Taille de haie / Tonte
Création

06 31 02 73 03

SAS Verne Paysage

50%
RÉDUCTION / CRÉDIT
D'IMPÔTS

La chasse

Bonjour à tous,

Nous espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et nous présentons à chacun et chacune d'entre vous nos meilleurs vœux pour 2023.

L'année 2022 a été pour nous tous un retour « à la normale » avec nos manifestations habituelles.

Notre loto, malgré une affluence plus faible, a reçu un bon accueil et a permis à tous de passer un bon après-midi.

Notre repas de chasse, quant à lui, a affiché « COMPLET » et a satisfait tous les gourmands.

Nous remercions tout particulièrement les habitants de la commune qui ont répondu « Présents » et nous vous donnons tous rendez-vous l'été prochain.

Pour ce qui est de la saison cynégétique, les prélèvements se maintiennent avec au tableau 25 sangliers et 26 chevreuils.

Encore Bonne Année et Bonne santé à tous.

Les Chasseurs du Monestier.

Association des propriétaires forestiers du Livradois

En 2022 l'APFL a repris normalement ses activités : 7 sorties ont eu lieu : journées à thèmes, sorties en forêt.

L'association avait perdu une centaine d'adhérents pendant la période COVID de 2020, ce qui a été rattrapé en 2021 et 2022.

Nous comptons actuellement 290 adhérents à jour de leur cotisation. Pour 2023 nous comptons faire 5 à 6 sorties.

Si vous voulez nous rejoindre : contact : Gérard FAUCHER 53 Chemin du Guéret- Martinangues 63890 le Monestier

- g.o.f@wanadoo.fr

Le montant de la cotisation est de 15€/an

Bonne année 2022 à tous.

Gérard Faucher



Après deux saisons perturbées par diverses restrictions, notre association a pu reprendre ses activités sereinement et voir une fréquentation quasi normale aux différentes manifestations prévues à son calendrier.

En avril nous avons organisé une soirée truffade qui a connu une belle affluence. Puis courant mai notre marché aux plantes a permis à de nombreuses personnes de venir se fournir en fleurs et autres plants divers pour bien préparer la saison. Ensuite nous avons pu, sur huit jours, de fin juillet à début août ouvrir l'église, dans laquelle s'est tenue l'exposition sur " l'Histoire du Cyclisme en Auvergne " ou nous avons eu le plaisir d'enregistrer le passage de 379 personnes. Le 10 septembre un concert était donné en l'église. Le 16 octobre a eu lieu la bénédiction de la croix de Virenes qui avait été brisée et a donc dû être remplacée. Ensuite nous avons, fin octobre, organisé une nouvelle soirée conviviale qui a connu, là aussi, une belle participation, puis fin novembre nous avons clôturé l'année par notre traditionnel loto.

Lors de la brocante, le 27 juillet, a eu lieu une petite cérémonie d'inauguration des derniers travaux que nous avons fait réaliser dans l'église,



restauration du vitrail Saint-Antoine et estrade de l'autel (en 2020) restauration du vitrail Saint Michel et Ange Gardien SESAM prenant en charge 5022 € du montant. Les bancs qui sont situés sous ce dernier vitrail ont eux aussi été remis à neuf pour un montant de 828 € pris en charge par SESAM. Vous avez pu remarquer que le Christ qui est situé au pied du rocher de la vierge a été lui aussi rénové pour un montant de 2600€, entièrement pris en charge par SESAM. Tous ces travaux ont été réalisés par des artisans locaux.

Toutes ces manifestations, qui nous permettent d'aider à l'entretien et à l'embellissement de notre patrimoine commun nécessitent l'investissement de nombreuses personnes que nous tenons à remercier très chaleureusement ici.

Nous avons actuellement en chantier la rénovation d'un troisième vitrail.

Une association ne vit que par le nombre et l'implication de ses adhérents (nous sommes

actuellement 56). N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Pour plus de précisions vous pouvez consulter notre site internet

www.sesamonestier.fr

L'équipe SESAM

SESAM

Souvenir de mémoire pour nos victimes de guerres

Notre commune n'avait pas de drapeau à son nom propre, seulement un drapeau partagé avec la section FNACA GRANDVAL/LE MONESTIER.

Nous avons souhaité acquérir un drapeau « LE MONESTIER » en mémoire de tous les enfants de la commune morts pour la France dans toutes les guerres.

Nous avons eu l'immense plaisir qu'un jeune de notre commune se porte volontaire pour devenir porte drapeau.

A l'occasion de la fête patronale, Monsieur le Maire a remis ce drapeau à Nathan Douarre qui habite le lotissement et à tout juste 16 ans, ce qui nous a le plus ému c'est qu'il a accepté en mémoire de son grand père qui a combattu et a été aussi porte drapeau.

Au nom de vous tous, habitants, nous remercions sincèrement Nathan pour son engagement.



Balade du Journal La Montagne au Monestier

Le journal La Montagne organise des « balades du journal » sur diverses communes de notre région. La balade au Monestier, qui était prévue le 21 juin 2020, a été déplacée au dimanche 18 juin 2023. Une journée de nettoyage de nos chemins sera donc organisée le 3 juin 2023, en priorisant nos sentiers de randonnées dédiés à la « balade de la Montagne » puis aux chemins balisés de randonnée et VTT, mais aussi les chemins nécessitant. Une invitation à participer à cette journée de nettoyage vous sera distribuée. Nous profitons de ce bulletin pour remercier à nouveau les personnes qui nous ont aidés, avec lesquelles nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler et surtout à échanger dans la convivialité et l'amitié.



Garage GRENIER
Agent RENAULT - DACIA



service DEPANNAGE et LOCATION
livraison de fioul à domicile

19 avenue du Livradois - 63940 MARSAC en LIVRADOIS - Tél. 04 73 95 62 94

e-mail : claudinegrenier970@gmail.com

étienne astier

architecte dplg

etienneastier.archi@wanadoo.fr

21 bd de l'europe 63600 AMBERT

tel 04 73 82 07 35 - 06 82 37 22 60



21 bd de l'Europe 63600 AMBERT - tel: 04 73 82 07 35

Balades des Hautes Terres au Monestier



Rappel : Tarifs de location de la salle d'activités communale

Pour les particuliers résidents de la commune : 80 € sans la cuisine – 110 € avec la cuisine

Pour les particuliers extérieurs à la commune : 160 € sans la cuisine – 200 € avec la cuisine

Etat Civil

Naissance :

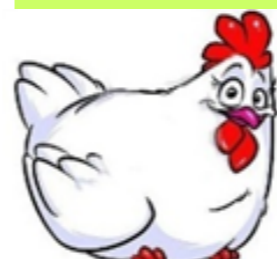
Gustave, Guillaume,
Georges, né le 24 avril
2022, fils de Antoine
GACHON et de Lucile
CHEVALIER domiciliés
2302 route de Marsollat



Décès :

Suzanne BOUSSAT, décédée le 30
janvier 2022 à 94 ans, domiciliée lieu-dit
« Le Cabaret »

Marcelle Alexine PLANAT décédée le 25
février 2022 à 93 ans, domiciliée lieu-dit
« La Mayoux »



La Poule Courte

Club de la Poule Courte

Le club « La Poule Courte » se retrouve régulièrement le jeudi après-midi à partir de 14 h à la salle d'activités communale. Depuis cet été, une dizaine de personnes se sont rassemblées autour de jeux de société et de cartes.

La journée de la fédération 63 de « Générations Mouvement », « Ensemble sur les chemins de la convivialité », a eu lieu sur notre commune le 16 septembre. Accueil, randonnées, 11 clubs ont participé et 39 randonneurs (ses).

Nous avons tenu un stand à la salle de la Scierie samedi 8 octobre, lors du salon organisé par le CLIC pour la semaine bleue, cette présence nous a permis d'avoir différents contacts et M. Oddou a pu présenter son animation sur les réseaux de transmissions.

Une dizaine de personnes ont participé à la formation aux premiers secours proposée par le Rotary club, un pompier formateur et le docteur Chelles étaient présents ce 19 novembre au Monestier.

Une cinquantaine de participants ont apprécié le repas tripes du jeudi 1^{er} décembre, l'ambiance était très conviviale et nous avons pu rencontrer des clubs alentours...

La rando santé (peu de dénivelé et de km) du lundi démarre doucement, peu de participants (Contacter Robert si vous souhaitez la faire).

Les statuts, le règlement intérieur et la liste des membres du bureau ont été mis à jour auprès du greffe du tribunal de Riom après plusieurs réunions du Conseil d'Administration et d'Assemblées Générales Extraordinaires durant l'été.

Nous avons décidé d'adhérer à « Générations mouvement », car nous en retirons des avantages, notamment en ce qui concerne les assurances...

Nous sommes 26 adhérents à ce jour et nous vous en remercions ainsi que la Commune du Monestier pour son investissement.

L'Assemblée Générale prévue le **samedi 21 janvier**, en raison des conditions météorologiques, est reporté au **samedi 11 février**. Il est prévu pour ce début d'année :

Un repas pieds de cochons le samedi 25 mars,

Un voyage en Aubrac samedi 10 juin.

« Bien dans sa tête et bien dans son corps avec La Poule Courte »

Contact Le Président Robert TUGAS : 0473728589 ou Secrétaire : lapoulecourte@orange.fr

Association Pour Le Sourire De Matthieu

L'association Pour le sourire de Matthieu vous présente ses meilleurs vœux pour 2023, bonheur, joie et santé principalement. L'association est en "pose" actuellement et reprendra l'année prochaine avec différentes activités pour Matthieu. Nous remercions aussi, les différents donateurs qui peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur leurs dons.

Bonne année 2023 à tous.

ASSOCIATION POUR LE SOURIRE DE MATTHIEU

Agnès et Frédéric BERARD - Le bourg 63890 LE MONESTIER - Tél. : 04 73 82 22 18 - 06 13 62 35 60



EUROVIA

VINCI

Travaux publics/privés/particuliers
Ambert - tel. 04 73 82 10 68 - 06 12 19 20 93

Isabelle REMY

Maintien à domicile, location et vente de matériel médical
21 rue Henri Pourrat. 63890 Saint Amant Roche Savine
tel : 04 73 95 70 38

Gedimat

Boromat

AMBERT
Z.I Rue de l'Industrie
Tél 04 73 82 00 54

SAINT-CLEMENT
Le pré Barrier
Tél 04 73 95 40 14

SAINT-ANTHEME
Le Plat des Croix
Tél 04 73 95 40 07

Mission Locale
Livradois-Forez

16 av. Maréchal Foch - 63600 AMBERT
04 73 82 05 88
missionlocaleambert@outlook.com

Un coaching vers l'emploi.
Des objectifs d'accompagnements
adaptés à votre recherche
professionnelle.



C'est pour qui ?

Vous avez entre 16 et 25 ans
Vous n'êtes ni à l'école, ni en formation
Vous cherchez un emploi ...

Votre objectif

Accéder à l'autonomie
Trouver un emploi durable
Entrer dans la vie active

Le petit mot du Président

Toute l'équipe du Comité des Fêtes se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et merveilleuse année 2023 et surtout une super santé à toute épreuve.

L'année 2022 a commencé par la fête de la Cerise, agrémentée par un vide-greniers, un peu perturbée par un temps incertain le matin et le changement de date pour cause d'élections. Nos clafoutis se sont envolés en un temps record.

Le 24 juillet a eu lieu notre 2^e vide-greniers à l'occasion de la fête patronale avec un grand succès. Notre repas « frites-grillades » cuit et consommé sur place a été encore une fois très apprécié.

Nous avons eu une bonne surprise avec 25 épouvantails (9 de plus que l'an passé). Je veux remercier tous les participants anciens et nouveaux pour leurs très belles créations. Cherchez des idées pour cette année et donnez-en à vos voisins.

La fête de la pomme a eu lieu le 9 octobre et contrairement à l'année précédente où elle n'a pas eu lieu, faute de fruits, nous n'avons ramassé que la moitié de pommes que l'on pouvait avoir et on en a eu de reste. Dommage que l'on ne puisse pas les conserver pour l'année suivante. Concernant cette manifestation on m'a soufflé à l'oreille l'idée de l'agrémenter d'une « bourse aux vêtements ». Pourquoi pas ? De toute façon on va en parler, si vous êtes intéressé, vous savez comment me trouver. Merci.

J'espère que le voyage prévu le 6 mai aura lieu, je vais tout faire pour, retenez cette date.

Bonne année à tous
Jojo

L'atelier de création « Les aiguilles tordues »



Heureusement pendant l'année 2022 nous avons pu nous réunir sans contraintes. Nous avons donc décidé de continuer en 2023. Vous pouvez nous rejoindre entre 16h00 et 18h00 les vendredis, toujours à La Salle d'Activités Communale.

Plusieurs petits œuvres en commun ont été réalisées en même temps que des projets individuels.

Pour la Salle nous avons fait des maniques en plusieurs couleurs et Éliane a cousu en patch des protections pour les plaques de la cuisine.

Plusieurs porte-aiguilles ont été fabriqués (toujours pratiques pour les aiguilles tordues) et nous avons aussi réalisé des petits porte-cartes.

Juste avant Noël, comme d'habitude, nous avons créé des petites décorations et c'est avec l'une d'entre elle (photo) que nous vous souhaitons **une très bonne année** en espérant que vous serez tenté de nous rendre visite un de ces vendredis.

Les filles des Aiguilles Tordues



Ets FOUGERES
15 ZA Pont d'Aubignat
63600 ST FERREOL DES COTES
04 73 82 03 49

Séance en date du 14 janvier 2022 à 18 H 30

PRESENTS : MM. LACK D ; COLLAY M ; CORNOU G ; ESPINASSE F ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ; RAVEL M ; DOUARRE M.N ; FAUCHER O ; LECLERCQ P

Mme Marie-Noëlle DOUARRE a été élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé

TARIFS COMMUNAUX 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le tarif pour le dépôt de bois à 0,90 € par m3 pour 30 jours, renouvelable au même tarif, sur les charges reconnues : 2 à Virenes, 1 aux Escures, 1 vers le cimetière dans le bourg, 1 à Roche Savine et 2 sur la voirie forestière de l'Imberdis.

Les autres tarifs restent inchangés (délibération du 15/01/2021).

VENTE BATIMENT COMMUNAL LIEU-DIT LE THEIL PARCELLE CADASTREE AI 297

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2021 concernant la vente du bâtiment communal lieu-dit Le Theil parcelle cadastrée AI 297 et précise que la vente se fera au profit de la SCI Le Theil (M. Laurent PAQUET est déclaré gérant et Mme Corrine PAQUET, associée)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette vente au profit de la SCI Le Theil pour 15 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

PROLONGATION DE LA PERIODE DE LOCATION DE LA SALLE DE REUNION ANNEXE DE LA MAIRIE

Vu la délibération du 26 novembre 2021,

Vu la demande de Mme Mélissa LACK socio-esthéticienne de prolonger la période de location de la salle de réunion annexe de la mairie afin d'exercer son activité,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide, de prolonger la période de location de la salle de réunion annexe de la mairie, actant que la prise de possession des lieux par Mme Mélissa LACK a été décalée de 10 jours en décembre, soit à partir du 10 décembre 2021, de maintenir le tarif à 50 € par mois pour les six mois à venir, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de ce local municipal.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF)

Pour l'élection par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un propriétaire de biens fonciers non bâtis suppléant,

Pour la désignation par le Conseil Municipal de deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants,

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 30 novembre 2021, Monsieur le Président du Conseil Général l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie, le 24 décembre 2021, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

MM. MAYOUX Jean-Philippe, GOURGOUILLON Christian qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se porte en outre candidat, en séance, le conseiller municipal ci-après : M. POUGET Jean-Philip qui remplit les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : MM. MAYOUX Jean-Philippe, GOURGOUILLON Christian et POUGET Jean-Philip. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 11, la majorité requise est de 6 voix. Ont obtenu au premier tour :

M. MAYOUX Jean-Philippe : 10

M. GOURGOUILLON Christian : 10
M. POUGET Jean-Philip : 10

Compte tenu des voix recueillis par chacun d'entre eux et qu'en cas d'égalité des voix l'élection est acquise aux plus âgés, MM. POUGET Jean-Philip, GOURGOUILLON Christian sont élus membres titulaires et M. MAYOUX Jean-Philippe est élu membre suppléant.

Il appartient également au conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne MM. CLAUD Alain, CHASSAIGNE Denis comme propriétaires forestiers titulaires, MM. CORNOU Gérard, IMBERDIS Daniel comme propriétaires forestiers suppléants.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE LBP ASSURANCES IARD (SINISTRE DU 21/10/2020)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement d'un chèque d'un montant de 2 280,00 € émis par LBP Assurances IARD, en remboursement d'un sinistre qui a eu lieu le 21/10/2020 lieu-dit Roche Savine, la chute d'un arbre d'une parcelle privée ayant entraîné une partie de l'acotement de la voirie communale.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH A AMBERT POUR L'ANNEE 2021-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 4 361,65 € pour 5 enfants pour les frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph à Ambert (soit 872,33 € par enfant) pour l'année 2021-2022.

Séance en date du 18 février 2022 à 18 H 30

PRESENTS : MM. LACK D ; COLLAY M ; CORNOU G ; ESPINASSE F ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ; RAVEL M ; DOUARRE M.N ; FAUCHER O ; LECLERCQ P

M. Gérard CORNOU a été élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal s'il était d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le sujet de délibération suivant :

- demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin

Après accord du Conseil Municipal pour cet ajout Monsieur le Maire a ouvert la séance.

OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget général primitif 2022. Ces dépenses concernent :

- d'une part, des travaux réalisés dans l'hangar communal : l'installation électrique par l'entreprise MOREL ELECTRICITE pour un montant de 1 800 € TTC et la réalisation d'un mur ainsi que d'une dalle béton et la reprise d'un sous-bassement par l'entreprise MONEYRON Quentin pour un montant de 3 624 € TTC.

- d'autre part, dans le cadre des travaux de voirie, l'achat de caniveaux pavés chez GEDIMAT pour un montant de 5 959,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, en vertu de l'article 15 de la loi n°82 sur la décentralisation pour un montant de

C/2315-137 : 5 424,00 €

C/2315-141 : 5 959,20 €

Etant constaté que ces dépenses représentent moins d'un quart de crédits ouverts sur l'exercice précédent, elles seront inscrites au budget primitif 2022.

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité dans le bourg, les aménagements suivants :

- la mise en place d'un garde-corps métallique, sur le même modèle que ceux installés récemment, sur la place du 19 mars en protection avec la voie communale qui est en contre-bas, sur une longueur de 14 m environ et le même équipement sur le mur de soutènement de la voie communale au droit de la fontaine de Buinlère sur 16 m environ.

- la reconstruction d'un mur en partie écroulé sur une longueur de 7 m et d'une hauteur de 2 m, rue des gardes

LES SAPEURS-POMPIERS DE ST AMANT ROCHE SAVINE

A ce jour notre centre est composé de 12 sapeurs-pompiers volontaires. Nous avons réalisé 30500 heures de disponibilité pour l'année 2022 dont 67 interventions de secours à victimes et 5 interventions incendie.

FORMATIONS

Sergent Didier FOURT a réalisé avec succès la formation chef d'agrés incendie une équipe.

Première classe Didier DEMAISON a réalisé avec succès la formation de conducteur engins pompe.

REMISES DE MEDAILLES

Caporal-chef Cédric GRIMAUD a intégré le Centre au mois de Septembre 2012 et a été décoré de la médaille des 10 ans d'ancienneté.

SPORT

2 sapeurs-pompiers, Cédric CAMBRAY et Cédric GRIMAUD ont représenté notre centre aux championnats de France de VTT au Lioran.

Ils ont respectivement terminé à la 27ème sur les 95 participants dans la catégorie vétérans et 24ème sur 57 participants en seniors.

ACTIVITES HORS SERVICE

- Inauguration de notre centre avec la pose d'une plaque commémorative en l'honneur du Capitaine honoraire, Bruno COLLAY.

- Journée portes ouvertes le 14 Juillet

- Manoeuvre sur la voie publique lors de la fête Communale en Août. Des ateliers étaient proposés à la population.

L'AMICALE

Vous remercie pour l'accueil que la population lui réserve lors de la distribution des calendriers.

Ce qui nous a permis de participer financièrement à une partie des frais d'aménagement de notre nouvelle caserne. Des dons ont été fait au TELETHON ainsi qu'à OCTOBRE ROSE.

Adjudant Bruno DELAPORTE

NOTRE CENTRE EST EN RECRUTEMENT PERMANENT DE NOUVEAUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

N'hésitez pas à nous appeler au 06.60.20.93.00



CCAS

A l'initiative de la municipalité et du CCAS, le traditionnel repas de fin d'année auquel sont invitées les personnes de plus de 62 ans, inscrites sur les listes électorales du Monestier et ayant leur résidence principale dans la commune a eu lieu le samedi 10 décembre 2022 dans la salle d'activités communale qui pour l'occasion avait été décorée de guirlandes, sapins et autres sujets de Noël. Cette année 37 convives se sont retrouvés avec plaisir autour d'un très bon repas préparé par le chef Sébastien de l'Auberge de la Forie.

AMBERTLOC

LOCATION D'OUTILLAGES
POUR LE BATIMENT,
TRAVAUX PUBLICS,
ESPACES VERTS...

13 route du Puy - ZA d'Aubignat
63600 St-Ferreol-des-Côtes

04 73 72 32 38
ambertloc@orange.fr

Recette à partager

Pâte à modeler durcissante maison

Dans une casserole mélanger 1 verre de fécule type maïzena, 2 verres de bicarbonate (alimentaire ou non peu importe) et 1 verre d'eau.

Bien mélanger et faire cuire sans cesser de mélanger jusqu'à ce qu'il se forme une boue de pâte.

Sur un plan de travail malaxer la pâte pour la faire refroidir.

Étaler la pâte à l'aide d'un rouleau à pâtisserie et créer des formes à l'aide d'un emporte-pièce. Pour en faire des suspensions ne pas oublier de les percer à l'aide d'un pique à brochette.

Biscuits salés pour l'apéritif

Dans un saladier mélanger 165g de beurre mou avec 165g de parmesan râpé.

Ajouter 210g de farine semi complète de préférence), poivre et les épices, herbes ou graines que vous aimez : piment d'Espelette, paprika, romarin, sésame, pavot...

Mélanger jusqu'à obtenir une boule de pâte. Former des boudins et les envelopper dans un film alimentaire. Laisser reposer au moins 3 h au réfrigérateur.

Préchauffer le four à 160 degrés. Sortir les boudins et les découper en tranches déposées sur une plaque.

Cuire environ 15 minutes : les palets doivent être bien dorés.



Biscuits sucrés pour le goûter

Dans un saladier fouetter 2 minutes 125g de beurre mou avec 60g de sucre glace, 15g de sucre vanillé, une pincée de fleur de sel et le parfum de votre choix (2 cuillères à soupe de jus de citron, vanille, fleur d'oranger...)

Ajouter un jaune d'œuf et fouetter une minute.

Ajouter 150g de farine (semi complète de préférence) avec 50g de fécule type maïzena et une demi-cuillère à café de levure : mélanger avec une cuillère jusqu'à obtention d'une boule de pâte.

Former des boudins, les filmer et les mettre au frais au moins 3h.

Préchauffer le four à 160 degrés. Sortir les boudins et les découper en tranches déposées sur une plaque.

Cuire environ 15 minutes : les palets doivent être bien dorés.

Astuce : pour déguster ces biscuits en toute occasion, les boudins de pâte crue peuvent être congelés ; les sortir 10 minutes avant cuisson afin qu'ils soient assez mous pour être découpés en tranche. Il faudra 1 à 2 minutes de plus de cuisson.



Nous vous rendons la route plus sûre
ARCIS PNEUS

AMBERT
23, av de la Dore
04 73 82 02 69

COURPIERE
6, Route d'Ambert
04 73 51 29 54



☎ 04.73.82.18.20
Fax 04.73.82.90.74

Jérôme MONTEILHET

28, avenue de la Dore - **AMBERT**
Siret 332 261 940 00024

Épicerie Bio

7, place du Pontel - 63600 AMBERT
tél : 04 73 72 33 08

Fruits et légumes bio, Produits frais, Produits ménagers écologiques.

(renforcement de la chaussée).

L'estimation de ces travaux est de 12 667,00 € H.T.

Ces travaux peuvent être subventionnés, dans le cadre des aides apportées par le Département du Puy-de-Dôme, au titre de la répartition du produit des amendes de police à hauteur de 75 % du montant H.T., avec un plafond de subvention limité à 7 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux pour un montant total de 12 667,00 € H.T.
- sollicite l'octroi de la subvention correspondante soit 7 500 €.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION D'UN VITRAIL DANS L'ÉGLISE – NEF SUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Atelier de Mme LASSALE Blandine pour la restauration d'une baie à double lancette et quadrilobe - Nef Sud de l'Eglise Saint-Antoine – vitrail fin 19ème siècle pour un montant de 9 130,00 € H.T. soit 10 956,00 € T.T.C. et informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent prétendre à une subvention de l'Etat (DRAC) à hauteur de 45 % soit 4 108,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le devis d'un montant de 9 130,00 € H.T. soit 10 956,00 € T.T.C. et charge Monsieur le Maire de solliciter auprès des services concernés la subvention correspondante.

PARTICIPATION 2022 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE DU LIVRADOIS-FOREZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de fonctionnement de la Mission Locale Livradois-Forez pour un montant de 291,25 € (233 habitants x 1,25 € par habitant)

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE DES ECOLES D'AMBERT – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 9 595,63 € pour 11 enfants pour les frais de fonctionnement des écoles publiques d'Ambert pour l'année 2021-2022 (soit 872,33 € par enfant). Cette somme sera inscrite au budget 2022.

PARTICIPATION A DES SORTIES SCOLAIRES, PROJET DE CLASSES DE DECOUVERTE, EN JUIN 2022 POUR LES CLASSES DE CE2 ET CM2 DE L'ÉCOLE HENRI POURRAT D'AMBERT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Directeur du Groupe Scolaire Henri Pourrat d'Ambert, d'accorder à son établissement, une aide financière, pour trois enfants de la Commune participant à un séjour : « Nature et ferme pédagogique » à Saint-Front (43) pour les CE2 et à Hauteluze (73) pour un séjour linguistique (anglais) pour les CM2.

Il précise que ce projet a une particularité, il est notamment axé sur l'inclusion des élèves en situation d'handicap. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention accorde une aide financière de 80 € par enfant, tenant compte du caractère exceptionnel de ce projet, soit une subvention globale de 240 €. Cette somme sera inscrite au BP 2022.

CONTRAT POUR L'ANNEE 2022 DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ESAT LE VALDORE AMBERT (ENTRETIEN DES ESPACES VERTS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer un contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2022, avec les Etablissements E.S.A.T. LE VALDORE pour un montant de 3 868,00 €. Les travaux se feront en 3 passages entre le 1^{er} mai 2022 et le 31 juillet 2022. Il précise que des passages supplémentaires dans les allées du cimetière pourront être effectués suivant les besoins pour un montant de 216,00 € le passage.

ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN LIEU-DIT LA ROUSSE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 novembre 2021, concernant l'acquisition d'une portion du terrain lieu-dit La Rousse appartenant à Monsieur Marc CLAUD au prix de 0,15 € le m².

Il indique que la division parcellaire a été réalisée par GEOVAL, la superficie totale du terrain revenant à la Commune est de 933 m², (section AK parcelles cadastrées n°125, 127, 128, 129 et 130).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte cette acquisition pour un montant de 139,95 €, soit 933 m² x 0,15 € le m².
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à cette acquisition. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE D'Auvergne et du Limousin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

- Après étude, au vu des éléments fournis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide, l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :
 - montant : 80 000,00 € utilisable par tirages et remboursements successifs (exclusivement par le canal internet)
 - durée : 12 mois à compter de la date début de validité, le 01/03/2022 jusqu'à la date d'échéance le 28/02/2023
 - taux applicable d'intérêts : taux fixe de 0,59 %
 - intérêts payable chaque mois civil, à terme échu, par débit d'office
 - commission d'engagement : 0,15 % du montant (soit 120 €)
 - commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.
 - autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt, LTI (Ligne de Trésorerie Interactive).

Séance en date du 25 mars 2022 à 18 H 30

PRESENTS : MM. LACK D ; COLLAY M ; CORNOU G ; ESPINASSE F ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ; DOUARRE M.N ; LECLERCQ P

ABSENTES EXCUSEES : MMES RAVEL M ; FAUCHER O

M. Maurice COLLAY a été élu secrétaire de séance

Mme Marilyne RAVEL donne procuration à Mme Marie-Noëlle DOUARRE

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		102 364.42	71 727.13		71 727.13	102 364.42
Opérations de l'exercice	235 462.68	265 363.88	278 938.75	198 134.77	514 401.43	463 498.65
TOTAUX	235 462.68	367 728.30	350 665.88	198 134.77	586 128.56	565 863.07
Résultats de clôture		132 265.62	152 531.11		152 531.11	132 265.62
Restes à réaliser			24 406.00	128 603.00	24 406.00	128 603.00
RESULTATS DEFINITIFS		132 265.62	48 334.11			83 931.51
COMPTE ANNEXE POUR - EAU						
Résultats reportés		19 363.47		17 079.98		36 443.45
Opérations de l'exercice	16 941.04	26 925.78	36 066.35	41 944.00	53 007.39	68 869.78
TOTAUX	16 941.04	46 289.25	36 066.35	59 023.98	53 007.39	105 313.23
Résultats de clôture		29 348.21		22 957.63		52 305.84
Restes à réaliser			84 186.48	40 200.00	84 186.48	40 200.00
RESULTATS DEFINITIFS		29 348.21	21 028.85			8 319.36
COMPTE ANNEXE POUR - ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		4 939.56		12 497.43		17 436.99
Opérations de l'exercice	10 068.27	9 997.08	4 466.90	6 073.00	14 535.17	16 070.08
TOTAUX	10 068.27	14 936.64	4 466.90	18 570.43	14 535.17	33 507.07
Résultats de clôture		4 868.37		14 103.53		18 971.90
Restes à réaliser			6 620.00		6 620.00	
RESULTATS DEFINITIFS		4 868.37		7 483.53		12 351.90

Festivités 2023

Calendrier des manifestations

- Samedi 25 mars :** Repas pieds de cochons avec le Club de la Poule Courte
- Samedi 15 avril :** Soirée Paëlla à partir de 19h30, salle d'activité, organisée par l'association SESAM
- Samedi 6 mai :** Voyage du Comité des Fêtes
- Samedi 13 mai :** Marché aux fleurs de 8h à 13h, place de l'Eglise organisé par l'Association SESAM
- Samedi 10 juin :** Voyage en Aubrac, organisé par le Club de la Poule Courte
- Dimanche 11 juin :** Fête de la cerise organisée par le Comité des Fêtes
- Dimanche 18 juin :** Balade du journal La Montagne
- Du 15 juillet au 15 septembre :** La Ronde des Épouvantails proposée par le Comité des Fêtes
- Samedi 22 juillet :** Concert avec L'Union Musciale Marscaoise, feu d'artifice de la commune
- Dimanche 23 juillet :** Vide grenier, marché fermier organisés par le Comité des Fêtes
- Juillet :** Exposition dans l'église date à définir avec la municipalité
- Dimanche 8 octobre :** Fête de la Pomme organisée par le Comité des Fêtes
- Samedi 28 octobre :** Repas Truffade à partir de 19h30, salle d'activité, organisé par l'association SESAM
- Dimanche 26 novembre :** Loto à partir de 14h, de l'association SESAM



Ancienne Ecole



Chambres d'Hôtes & Gîte

Le Bourg, 63890 Le Monestier

04 73 95 79 01 hello@anciennecole.com



Village à Thème***

Pleine nature
avec piscine couverte et chauffée

Formules Demi-pension,
pension complète ou location

Offres séjours
Groupes et Séminaires

Ouvert du 10/04 au 18/09/2022 04 84 311 311 www.azureva-vacances.com



Atelier couture et broderie pour particuliers et professionnels.

Création d'accessoires personnalisés

63890 Le Monestier - 06 50 19 10 57

Facebook : Pauline Couture

Dépenses
 C/61523 Entretien et réparation réseaux : - 38,00 €
 C/66111 Intérêts réglés à l'échéance : + 38,00 €

Point n°8 – Déclassement d'une aissance publique dans le bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 août 2022 concernant la vente d'un de ses logements situé 14 place de l'église (maison isolée, parcelle cadastrée AE 15) et propose d'acquérir une aissance publique située devant cette maison (partie hachurée sur le plan joint) ce qui permettrait à l'acheteur de disposer d'une petite parcelle de terrain d'environ 30 m², sachant que cette portion du domaine public n'est pas circulée, Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la désaffectation de cette portion et son transfert du domaine public au domaine privé de la commune. En outre, il entérine le principe de ce transfert passé un délai de deux mois de publication règlementaire et une fois le bornage réalisé. Il précise que tous les frais engendrés seront à la charge de la commune et autorise, Monsieur le Maire, à signer tous les documents liés à ce dossier.

Point n°9 – Encaissement d'un chèque de l'Association SESAM : participation à la restauration d'un vitrail Nef Sud de l'église Saint-Antoine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aide financière de l'Association SESAM pour la restauration des vitraux de l'église couvre le restant à charge de la commune, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à procéder à l'encaissement d'un chèque de 5 022,00 € de l'association SESAM pour la restauration d'une baie à double lancette et quadri-lobe Nef Sud Vitrail fin 19è siècle de l'église Saint-Antoine.

Réponse MOTS CROISES de Jean-Philip POUGET

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A	A	M	E	N	A	G	E	M	E	N	T
B	L	I	B	E	R	T	I	N	S		I
C	I	N	E	R	T	E		E	T	E	S
D	M	A	N	I	E		P		R	U	S
E	E	U	E	S		D	E	M	A	R	E
F	N	D			M	I	R	A	D	O	R
G		E	R	R	I	N	E		E	P	O
H	A	R	A	U	C	A	N	S		E	N
I	I	I		R	A		N	O	S		S
J	R	E	P	A	S	S	E	R	A	S	
K	E	S	E	L		A	S	T	E	R	S

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces comptes administratifs

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2021, établis par le Service de Gestion Comptable d'Ambert. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces comptes de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2021 ainsi que les comptes de gestion 2021, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Budget commune :

Excédent de fonctionnement cumulé fin 2021 : 132 265,62 €
Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :
 - déficit cumulé d'investissement fin 2021 : 152 531,11 € (c/D 001)
 - reste à réaliser en dépenses : 24 406,00 €
 - reste à réaliser en recettes : 128 603,00 €
Besoin de financement : 48 334,11 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter 48 334,11 au compte d'investissement 1068 (réserves) et 83 931,51 € en report au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Budget eau :

Excédent de fonctionnement cumulé fin 2021 : 29 348,21 €
Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :
 -excédent cumulé d'investissement fin 2021 : 22 957,63 € (c/R 001)
 - reste à réaliser en dépenses : 84 186,48 €
 - reste à réaliser en recettes : 40 200,00 €
Besoin de financement : 21 028,85 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter 21 028,85 € au compte d'investissement 1068 (réserves) et 8 319,36 € en report au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Budget assainissement :

Excédent de fonctionnement cumulé fin 2021 : 4 868,37 €
Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :
 - excédent cumulé d'investissement fin 2021 : 14 103,53 € (c/R 001)
 - reste à réaliser en dépenses : 6 620,00 €
 - reste à réaliser en recettes : 0,00 €
Pas de besoin de financement

Le Conseil Municipal décide le report au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 4 868,37€

OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget général primitif 2022. Ces dépenses concernent :

- d'une part, la restauration du vitrail Ange Gardien et Saint Michel de l'église Saint-Antoine, pour un montant 1 824,00 € TTC (Atelier LASSALE Blandine).
- d'autre part, dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, des honoraires du bureau d'étude MARCHAL Lise (dossier permis d'aménager) pour un montant de 720,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, en vertu de l'article 15 de la loi n°82 sur la décentralisation pour un montant de

C/21318-124 : 1 824,00 €
 C/2315-134 : 720,00 €

Etant constaté que ces dépenses représentent moins d'un quart de crédits ouverts sur l'exercice précédent, elles seront inscrites au budget primitif 2022.

ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'admission en non-valeur d'une créance, concernant le redevable L'HERISSON Pierrette, d'un montant de 0,42 € (référence pièce 2018 T-45).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette mise en non-valeur. Cette dé-

pense sera inscrite au budget 2022 (compte 6415).

ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE – BUDGET EAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'admission en non-valeur d'une créance, concernant le redevable SALOUL Mustafa, d'un montant de 0,02 € (référence pièce 2018 R-8-177)
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette mise en non-valeur. Cette dépense sera inscrite au budget 2022 (compte 6415).

DESIGNATION D'UNE PERSONNE REFERENTE « CLIC » (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION EN GERONTOLOGIE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Gérard CORNOU comme personne référente « C.L.I.C », son rôle étant de permettre à l'Etablissement Clic (Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie) d'être mieux identifié au sein de la commune, de coordonner le partage réciproque des informations sur l'ensemble du territoire communal, informations utiles pour la vie quotidienne des personnes âgées.

Séance en date du 12 avril 2022 à 18 H 30

PRESENTS : MM. LACK D ; COLLAY M ; CORNOU G ; ESPINASSE F ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ; DOUARRE M.N ; RAVEL M ; LECLERCQ P

ABSENTE EXCUSEE : MME FAUCHER O

Mme Marilynne RAVEL a été élue secrétaire de séance

Mme Odile FAUCHER donne procuration à M. Gérard CORNOU

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal s'il était d'accord pour ajouter à l'ordre du jour les sujets de délibération suivants :

- Destination des coupes de bois de l'exercice 2022
- Amortissement budget assainissement

Après accord du Conseil Municipal pour ces ajouts Monsieur le Maire a ouvert la séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas changer les taux d'imposition des taxes foncières pour 2022.

Il rappelle pour information les taux 2021 :

Foncier (bâti) : 33,12 %

Foncier (non-bâti) : 70,93 %

BUDGETS PRIMITIFS 2022 (BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'adopter les budgets primitifs 2022 (Budget principal et budgets annexes) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

	Budget Principal	Assainissement	Eau
Fonctionnement	427 254,11 €	16 030,37 €	35 281,36 €
Investissement	476 760,11 €	20 339,53 €	118 918,19 €
Total	904 014,22 €	36 369,90 €	154 199,55 €

Subventions versées dans le cadre du vote du budget :

Assoc. Union musicale marsacoise : 600,00 €

Assoc. Pour le Sourire de Matthieu : 50,00 €

Comité Fnaca Grandval Le Monestier : 50,00 €

Société de Chasse St Hubert : 100,00 €

Comité des Fêtes : 260,00 €

Assoc. SESAM : 100,00 €

Association Autonomie en Livradois Forez (CLIC) : 25,00 €

Coopérative scolaire école primaire de St Amant RS : 50,00 €

Groupe scolaire Henri Pourrat (Voyage scolaire) : 240,00 €

Association des parents d'élèves de Saint-Amant RS : 100,00 €

dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;
Vu la délibération n°4, en date du 29 septembre 2022 prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Point n°3 – Location partagée de la salle de réunion annexe de la mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la salle de réunion annexe de la mairie est louée actuellement à Mme Mélissa LACK, socio-esthéticienne afin qu'elle y exerce son activité,

Il les informe de la demande de M. Pierre RAVEL de disposer également d'un local municipal pour son activité (massage de relaxation, bien être) à raison d'une semaine par mois,

Il précise que Mme Mélissa LACK serait d'accord pour partager l'utilisation de la salle comme indiqué ci-dessus, Monsieur le Maire propose donc d'en revoir les modalités de location,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 2 abstentions,

- accepte cette location partagée, dans les termes proposés dans la convention d'utilisation de ce local municipal, à partir du 01/01/2023,

- et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Point n°4 – Participation financière à des sorties, projet de classes de découverte en mars et juin 2023 pour les élèves de CE1 et CM2 de l'école Henri Pourrat d'Ambert

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Directrice du Groupe Scolaire Henri Pourrat d'Ambert, d'accorder à son établissement, une aide financière, pour cinq enfants de la Commune participant à des classes de découverte

Il précise que ce projet a une particularité, il est notamment axé sur l'inclusion des élèves en situation d'handicap, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde une aide financière de 60 € par enfant, soit une subvention globale de 300 €. Cette somme sera inscrite au BP 2023.

Point n°5 – Versement d'une subvention de fonctionnement du budget général au budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de l'élaboration et du vote du budget, une subvention en faveur du budget assainissement avait été prévue. Il précise que ce budget ne pouvant s'équilibrer il devient nécessaire de verser ladite subvention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce versement d'un montant de 1 200 €.

Point n°6 – Maintien du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions de Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le Régime Indemnitare pour les agents de la collectivité,

-Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2017 instaurant le RIFSEEP pour les agents de la collectivité,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2021 décidant de reconduire ce régime indemnitare pour les agents de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir ce régime indemnitare pour les agents de la collectivité,

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2023

Les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Point n°7 – Décision modificative n°1 Budget eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 66 du budget eau de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire adopte, à l'unanimité, la présente décision modificative :
Section de fonctionnement :

Questions diverses :

Déchets végétaux : M. Gérard CORNOU explique au Conseil Municipal que les habitants ne pouvant plus brûler leurs déchets végétaux, il faut envisager un endroit où les déposer. Il précise qu'une partie de ces déchets pourrait éventuellement être broyée. Il propose de réfléchir à un mode opératoire, peut-être voir ce que les autres communes font pour les évacuer.

En vue de l'établissement de la future charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez : Mmes Patricia LECLERCQ, Bernadette CHAUTARD et M. Gérard CORNOU ont participé à une réunion de travail autour de « la problématique : où sont les priorités ? » le cadre de vie, la fragilité sociale, l'habitat, les ressources du Livradois-Forez (eau, forêt, agriculture), les patrimoines (naturel, architectural, culturel) ...

Projet vente maison dans le bourg : M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PERREIRA serait d'accord pour le déplacement de son portail. M. Quentin MONEYRON pourrait le faire pour un montant de 4 740 €, à la charge de la commune.

Procès-verbal séance en date du 9 décembre 2022 à 18 H 30

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LACK D ; COLLAY M ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ; FAUCHER O ; LE-CLERCQ P ; RAVEL M (absente pour les délibérations n°1 et 2)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. ESPINASSE F ; CORNOU G ; MME DOUARRE M.N ;

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal s'il était d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le sujet de délibération suivant :

Encaissement d'un chèque de l'Association SESAM : participation à la restauration d'un vitrail Nef Sud de l'église Saint-Antoine

Après accord du Conseil Municipal pour cet ajout et après avoir constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Mme Odile FAUCHER est désignée secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle DOUARRE a donné procuration à Mme Marilyne RAVEL

Les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le procès-verbal relatif au conseil municipal du 11 octobre 2022.

Point n°1 – Tarifs communaux 2023

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux appliqués en 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de revoir les tarifs pour l'année 2023 à savoir :

Eau- assainissement H.T. :

Branchement eau : 320,00 €

Abonnement eau : 50,00 €

Prix du m3 d'eau : 1,10 €

Dépose compteur d'eau : 153,00€

Branchement assainissement : 305,00 €

Abonnement assainissement : 38,00 €

Prix du m3 assaini : 1,10 €

Mise à l'extérieur d'un compteur d'eau : 240,00 €

Autres tarifs T.T.C., à l'unanimité :

Concession cimetière : 100,00 € le m²

Emplacement dans le columbarium (case contenant 2 urnes) : 50 ans renouvelable, 700 €

Accès au jardin du souvenir : 50 €

Dépôt de bois : 0,90 € par m3 pour 30 jours, renouvelable au même tarif, sur les charges reconnues : 4 à Vireennes, 1 aux Escures, 1 vers le cimetière dans le bourg, 1 à Roche Savine et 3 sur la voirie forestière de l'Imberdis. Ces dépôts payants sont signalés par des panneaux sur place.

Intervention de l'employé communal : 60 € de l'heure

Point n°2 – Modification des Statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez. Cette modification concerne la restitution de la gestion des sites de vol libre de Montchouvet et Montcornillon, et d'escalade de la Volpie à la Commune de Job,

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant

EXPLOITATION FORESTIERE : DEPOTS DE BOIS PAYANTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 janvier 2022 fixant les tarifs communaux 2022, dont le tarif pour les dépôts de bois (dans le cadre de l'exploitation forestière) fixé à 0,90 € par m3 pour 30 jours, renouvelable au même tarif, sur certaines charges reconnues, il précise qu'il est nécessaire de revoir le nombre de dépôts payants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que ce tarif sera appliqué sur les charges communales suivantes : 4 à Vireennes, 1 aux Escures, 1 vers le cimetière dans le bourg, 1 à Roche Savine et 3 sur la voirie forestière de l'Imberdis. Ces dépôts payants sont signalés par des panneaux sur place.

DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2022

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2022, les destinations suivantes :

MISE SUR LE MARCHE (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
LE MONESTIER	11 B	1 ha 00	Irrégulier	Bloc et sur pied
LE MONESTIER	12	2 ha 17	Irrégulier	Bloc et sur pied

* préciser si la vente se fera sur pied (bloc ou unité de produits) ou façonnée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, avec Assistance Technique à Donneur d'Ordre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).

Pour les coupes délivrées, Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de celui-ci (règlement d'affouage, désignation des garants de coupe).

AMORTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir les dépenses d'investissement imputées au budget assainissement en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer, à compter de 2022, la durée d'amortissement de ces dépenses, comme suit :

- abri en métal pour la station d'épuration d'un montant de 393,90 €, sur une durée de 5 ans,

- fourniture et pose de panneau sandwich et caillebotis pour la station d'épuration d'un montant de 850,00 €, sur une durée de 10 ans.

Séance en date du 16 mai 2022 à 18 H 30

PRESENTS : MM. LACK D ; COLLAY M ; CORNOU G ; ESPINASSE F ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ; RAVEL M ; FAUCHER O ; LECLERCQ P

ABSENTE EXCUSEE : MME DOUARRE M.N

M. François ESPINASSE a été élu secrétaire de séance

Mme Marie-Noëlle DOUARRE donne procuration à Mme Marilyne RAVEL

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal et rapport de la commission d'appel d'offres réunie ce jour, concernant les travaux cités en objet. Après analyse des offres par le maître d'œuvre, la commission propose de retenir :

- l'entreprise EUROVIA pour la somme de 108 035,50 € H.T. soit 129 642,60 € T.T.C. (marché de base sans l'option).

Après en avoir délibéré, au vu du compte rendu et des précisions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le choix de la commission d'appel d'offres, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces afférentes au dossier après accord des subventions.

PARTICIPATION 2022 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 4 173,39 € pour 5 enfants (année scolaire 2020-2021) pour les frais de fonctionnement des écoles publiques de Saint Amant Roche

Savine (soit 834,678 € par enfant).

PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT POUR 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental concernant la participation de la commune au Fonds Solidarité Logement du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide de participer au Fonds Solidarité Logement du département pour l'année 2022

fixe le montant de la participation à 0,30 € par habitant soit 69,90 € (233 habitants au 01/01/2022)

autorise Monsieur le Maire à signer l'agrément relatif à cette contribution.

.....

Séance en date du 28 juin 2022 à 19 H 00

PRESENTS : MM. LACK D ; COLLAY M ; CORNOU G ; ESPINASSE F ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD

B ; FAUCHER O; LECLERCQ P

ABSENTES EXCUSEES : MMES DOUARRE M.N ; RAVEL M

M. Jean-Philip POUGET a été élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé

PROJET DE REHABILITATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE ROCHE SAVINE 2 ET 3 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réhabilitation des captages d'eau potable de Roche Savine 2 et 3, présentant des défauts de structure au niveau de la chambre de captage, dans les deux regards de captage (infiltrations, présences de racines). Il propose le remplacement de ces deux regards, qui est la meilleure solution pour sécuriser la qualité de l'eau distribuée sur la commune.

Le coût financier de l'opération s'élève à 32 700 € ht, détaillé comme suit :

- terrassement, fourniture et pose de 2 regards de captage,

y compris transport et levage sur site : 31 100 € ht

- frais de contrôle (analyses eaux) : 600 € ht

- assistance à maîtrise d'ouvrage : 1 000 € ht

Ces travaux de réhabilitation, suite à l'étude diagnostique portant sur le réseau d'eau potable de la commune, peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 40 %. Une demande d'aide complémentaire peut être adressée à l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Au vu des éléments fournis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la réalisation de cette opération pour un montant de 32 700 € ht,

- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à sa réalisation et à signer toutes les pièces afférentes au dossier,

- charge Monsieur le Maire de solliciter l'octroi des subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,

- retient le bureau d'études FG Consultants pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

CHOIX DES MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

[soit par affichage ;](#)

soit par publication sur papier ;

M. le Maire présente au Conseil Municipal deux avenants concernant l'aménagement de la place de l'église : l'un concerne des travaux supplémentaires qui s'avèrent nécessaires et l'autre la maîtrise d'œuvre suite au décès de M. Marc BRIAND, gérant du cabinet AUVERGNE ETUDES.

M. Maurice COLLAY indique que les travaux supplémentaires comprennent : la pose de deux luminaires au sol devant l'entrée de l'église, la mise en place d'une bordure en béton entre l'église et la croix, la reprise des joints devant l'église et autour du monument aux morts, la fourniture et la pose de pierres en granite en prolongement de la marche de l'église, la pose d'une grille et d'un caniveau vers la maison BERARD, et la pose sur lit de béton des caniveaux fournis par la mairie vers la maison IMBERDIS.

Monsieur le Maire précise que la partie départementale se prolongera jusqu'au jardin de M. et Mme IMBERDIS.

Avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de travaux supplémentaires de 9 684,25 € H.T. soit 11 621,10 € T.T.C

Il rappelle le montant initial du marché s'élevant à 108 035,50 € H.T. soit 129 642,60 € T.T.C., accepté par délibération du 16 mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'accepter ce supplément de travaux, pour le montant indiqué ci-dessus, portant le montant du nouveau marché à 117 719,75 € H.T. soit 141 263,70 € T.T.C.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée en investissement compte 2315-134.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de M. BRIAND c'est le mandataire LMP, bureau d'étude d'architecture paysagère, qui prendra à sa charge la mission complète de maîtrise d'œuvre à compter de la phase VISA/EXE.

Vu le projet d'avenant modifiant la répartition des honoraires (le montant total du marché reste inchangé),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'église,

- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Point n°4 : Devis de Bernard MATUSSIÈRE (fourniture et pose d'un rideau coulissant avec porte pour protection de l'abri communal)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fermer l'abri communal pour le protéger des intempéries. Il propose de faire installer un rideau coulissant avec porte. Ce rideau suivra la pente. Il présente le devis de Bernard MATUSSIÈRE d'un montant de 9 335,00 € ht

M. Maurice COLLAY précise qu'il faut penser à une ventilation pour que la pouzzolane « respire ».

Avant de prendre une décision, les membres du Conseil Municipal charge M. le Maire de revoir avec l'entreprise si le rideau est bien adapté aux besoins de la commune (le local doit être aéré).

Point n°5 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nomenclature budgétaire et comptable M57 deviendra au 1^{er} janvier 2024, le référentiel de droit commun. Elle comprend deux plans de compte par nature : le développé et l'abrégé.

Le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'appliquer ce cadre budgétaire et comptable au 1^{er} janvier suivant la date de la délibération.

M. Laurent MASSON, responsable du service de gestion comptable, a donné son accord de principe sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option au 1^{er} janvier 2023 (voir ci-joint).

Les collectivités de moins de 3 500 habitants peuvent opter soit pour un plan de comptes M57 abrégé, soit pour un plan de compte M57 développé.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2023, en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget général et le budget CCAS de la commune ;

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- de la proposer, en priorité, aux deux personnes riveraines.
- et charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches pour réaliser cette opération.

Point n°9 : Demande d'aide exceptionnelle au conseil départemental suite aux importants orages (voiries endommagées)

Suite aux importants orages du 22 juin 2022 qui ont endommagés des voiries communales, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif Fonds d'Urgence, une aide exceptionnelle sur un montant de travaux de réparation s'élevant à 8 400 € HT, soit 10 080,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette démarche et autorise M. le Maire à demander cette aide.

Questions diverses :

Portages des livres : Mme Marilyne RAVEL indique que sa seule lectrice était Mme Marcelle CHABOISSIER malheureusement décédée. Elle n'a plus de lectrice régulière et de plus les horaires d'ouverture de la médiathèque ne sont pas compatibles avec ses horaires donc elle ne souhaite pas continuer, et demande si quelqu'un d'autre peut reprendre l'activité ? M. le Maire propose d'en parler au Club de la Poule Courte.

Boîte à livres : L'installation d'une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique a, de nouveau, été évoquée... Il faut envisager quelques travaux auparavant, dont la mise en place d'une porte.

Recensement du petit patrimoine : Mme Marie-Noëlle DOUARRE présente le travail qu'elle a réalisé, la mise à jour des fiches de recensement et l'établissement d'une liste du patrimoine disparu. Elle préconise un entretien régulier des croix, de les repeindre notamment. Elle ajoute qu'une croix est cassée à Virennès et à Gondinangues, celle de Gondinangues a été rafistolée.

Procès-verbal séance en date du 11 octobre 2022 à 18 H 30

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LACK D ; CORNOU G ; COLLAY M ; ESPINASSE F ;
POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ; FAUCHER O ; LECLERCQ P

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : MMES DOUARRE M.N ; RAVEL M
Mme Bernadette CHAUTARD est désignée secrétaire de séance

Point n°1 – Réparation voiries endommagées suite aux importants orages – Demande d'aide au Conseil Départemental (FIC 2022)

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de réparation des voiries suite aux importants orages ne pourront pas être subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Fonds d'Urgence mais le seront dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2022.

Il propose de redélibérer à ce sujet, cette délibération annulera et remplacera celle prise le 30 août 2022. Il précise que seules les voies communales sont éligibles à ce dispositif d'aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter une aide, auprès du Conseil Départemental, au titre de la voirie dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2022, à hauteur de 25 %, assorti d'un Coefficient de Solidarité Départemental de 0,90, soit 1 440,00 €, sur un montant de travaux de réparation s'élevant à 6 400 € HT.

Point n° 2 – Vente parcelle de terrain cadastrée AI 299 lieu-dit Le Theil, à Mme Gisèle CONVERT

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 30 août 2022 concernant la vente de la parcelle AI 299 et précise que M. Denis ASTIER, propriétaire riverain, n'est pas intéressé par l'acquisition de cette parcelle.

Il rappelle au Conseil Municipal la proposition de prix de Mme Gisèle CONVERT de 100 €.

M. François ESPINASSE, favorable à la vente, ajoute que l'entretien de cette parcelle par la commune a un coût. Mme Odile FAUCHER pense que la proposition de prix de Mme Gisèle CONVERT aurait pu être un peu plus élevée. M. Jean-Philip POUGET s'abstient sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention, décide,

- de vendre la parcelle de terrain cadastrée AI 299, d'une superficie de 240 m², située au lieu-dit Le Theil à Mme Gisèle CONVERT au prix de 100 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette vente. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Point n° 3 – Avenants concernant l'aménagement de la place de l'église

soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de LE MONESTIER afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité par publication papier, à la porte de la mairie, dans le porte-documents extérieur suspendu ou au tableau extérieur place de l'église.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2021

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Les RPQS doivent contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☑ ADOPTE les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif
- ☑ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ☑ DECIDE de mettre en ligne les rapports et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ☑ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Procès-verbal séance en date du 30 août 2022 à 18 H 30

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LACK D ; CORNOU G ; COLLAY M ; POUGET JP ; ODDOU G ; MMES CHAUTARD B ;
DOUARRE M.N ; RAVEL M ; FAUCHER O ; LECLERCQ P

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : M. ESPINASSE F

Mme Marilyne RAVEL est désignée secrétaire de séance

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le sujet de délibération suivant :

- Demande d'aide exceptionnelle au Conseil Départemental suite aux importants orages (voiries endommagées) Après accord du Conseil Municipal pour cet ajout Monsieur le Maire ouvre la séance.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte rendu relatif au conseil municipal du 28 juin 2022

Point n°1 - Destination des coupes de bois de l'exercice 2023 (sur proposition de l'ONF)

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de L'ONF fixant, pour les coupes de bois de l'exercice 2023, les destinations suivantes :

Mise sur le marché (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
LE MONESTIER	7	6 ha 16	Irrégulier	Bloc et sur pied
LE MONESTIER	8	5 ha 54	Irrégulier	Bloc et sur pied

* préciser si la vente se fera sur pied (bloc ou unité de produits) ou façonnée

M. Gérard CORNOU rappelle qu'un plan d'abattage est prévu par l'ONF sur les 20 années à venir selon le plan de gestion établi il y a 2 ans. Il indique que la dernière coupe a été vendue au-delà des estimations faites par l'ONF, bois vendu sur pied à FRATY, après les enchères précise M. le Maire (pas d'acheteurs locaux). Il est prévu la présentation d'autres coupes en 2023.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, pour les coupes de bois de l'exercice 2023, les destinations proposées par l'ONF comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Point n° 2 - Location salle annexe de la mairie (prolongation)

M. Gérard CORNOU fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme Mélissa LACK socio-esthéticienne de prolonger la période de location de la salle de réunion annexe de la mairie afin d'exercer son activité,

Il propose de poursuivre cette location pour une durée d'un an et de maintenir le tarif à 50 € par mois.

Mme Patricia LECLERCQ indique qu'afin d'éviter de reprendre une délibération l'année prochaine il faudrait ajouter dans la convention de location les termes suivants :« renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties avec un préavis d'un mois ».

Le Conseil Municipal décide à la majorité de 9 voix pour et 1 abstention de prolonger la période de location de la salle de réunion annexe de la mairie dans les conditions précitées

et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'utilisation de ce local municipal.

Point n°3 : Modification des horaires d'éclairage public sur le bourg

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de la préservation de l'environnement.

Il indique que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Il précise qu'il existe aujourd'hui une extinction nocturne partielle, sur le bourg (pas d'éclairage public dans les villages) : Allumage le matin à 4 h ; Extinction le soir à 0 h 00.

Tenant compte qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue plus une nécessité absolue, M. le Maire propose de revoir les plages horaires de coupure.

Il propose que l'éclairage public soit interrompu la nuit, de 23 h le soir à 5 h le matin, sur le bourg à partir du 1^{er} novembre 2022 et qu'en période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public soit maintenu tout ou partie de la nuit.

M. Jean-Philip POUGET souligne qu'il est important de tenir compte de l'utilisateur.

Mme Marie-Noëlle DOUARRE propose de faire une distinction entre les extinctions de l'éclairage de l'été et celles de l'hiver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide que l'éclairage public sera interrompu de 23 h le soir à 5 h le matin, sur le bourg à partir du 1^{er} novembre 2022 et maintenu tout ou partie de la nuit en période de fêtes ou d'évènements particuliers

- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, les mesures d'information à la population et d'adaptation de la signalisation.

La commune sollicitera le syndicat d'énergie (TE63-SIEG) pour mettre en place la programmation d'extinction.

Point n°4 : Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du PDD

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

M. le Maire propose, pour ses agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

- d'autoriser le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Point n°5 : Désignation d'un suppléant à la commission locale d'évaluation et de transfert de charges de la communauté de communes ALF

Faisant suite à la demande du Président de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez de désigner un délégué suppléant à la Commission Locale d'Évaluation et de Transfert des Charges (CLETC)

M. le Maire propose M. Gérard CORNOU comme suppléant à la Commission Locale d'Évaluation et de Transfert des Charges (CLETC) de la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. Gérard CORNOU comme suppléant à la Commission Locale d'Évaluation et de Transfert des Charges (CLETC) de la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez.

Point n°6 : Exonérations fiscales en « zone de revitalisation des commerces en milieu rural »

M. le maire fait part au Conseil Municipal du courrier des services de la Préfecture, concernant le dispositif de soutien aux zones de revitalisation des commerces en milieu rural, dans lequel il est demandé aux communes éligibles de délibérer avant le 1^{er} octobre 2022 pour des exonérations fiscales applicables en 2023.

M. le maire a interrogé les services de la Préfecture pour savoir si la délibération prise en 2021, à ce sujet, est toujours valable.

A ce jour, il n'a pas eu de réponse.

Point n°7 : Vente maison (logement communal) dans le bourg parcelle cadastrée AE 15

M. le maire expose au Conseil Municipal, que la commune va être obligée dans un avenir proche de réaliser des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments (mairie et 5 logements communaux) pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et économiques. Ce n'est pas un problème technique, on sait ce qu'il faut faire. C'est un problème financier...

Pour faire face à cette échéance et afin de « rester dans l'enveloppe budgétaire » en limitant l'endettement de la commune,

M. le maire propose,

- soit de faire en plusieurs tranches ce qui ne sera pas forcément facile à réaliser au vu de la complexité de ces travaux qui découlent les uns des autres (changement de la chaudière, isolation...), surtout pour les logements,

- soit de vendre un des logements (maison isolée), situé 14 place de l'église, qui permettrait avec le montant de la vente de réaliser du premier coup tous les travaux préconisés de rénovation de la mairie et des autres logements situés perpendiculairement à la mairie (scénario Tip-Top de l'audit énergétique).

Mme Marie-Noëlle DOUARRE souligne que cette maison n'a pas de terrain.

M. le Maire indique que dans le cas de sa vente, il est prévu de voir avec le propriétaire riverain pour faire déplacer son portail ce qui permettrait de laisser un peu d'aisance devant le bâtiment côté entrée (aisance publique).

Il précise que la conjoncture actuelle reste favorable à la vente, les gens cherchent à acheter sur notre territoire.

Mme Marie-Noëlle DOUARRE ajoute que tenant compte de la demande des locataires et du confort que nous leur devons, les travaux d'isolation des logements sont inévitables.

L'assemblée s'interroge sur le mode de chauffage ? Est-ce que, comme cela avait été envisagé dans l'audit énergétique, il faut opter pour un chauffage aux granulés de bois ?

M. Gérard CORNOU n'est pas favorable à la vente mais il précise qu'il acceptera la décision de l'assemblée si celle-ci est de vendre.

Le Conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention

décide de vendre l'un des logements (maison isolée parcelle cadastrée AE 15) situé 14 place de l'église, en acceptant que le produit de cette vente soit affecté à la rénovation énergétique de la mairie et des autres logements communaux.

autorise Monsieur le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour réaliser cette opération.

Point n°8 : Vente parcelle cadastrée AI 299 appartenant au domaine privé de la commune lieu-dit le Theil

M. le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la parcelle de terrain cadastrée AI 299, d'une superficie de 240 m², située lieu-dit Le Theil, celle-ci n'ayant plus d'utilité pour la commune.

Mme Bernadette CHAUTARD explique que sur cette parcelle les gens du village déposent un peu de tout (terre rapportée, branches...) et qu'elle n'a guère de valeur.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Gisèle CONVERT souhaite l'acheter pour la somme de 100 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide,

- de vendre ladite parcelle,